



**La solidarité
de l'eau en Têt**

www.bassintet.fr

- Pilote
- Réalise
- Anime
- Accompagne

Bilan d'activité 2024

RAPPORT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2025

NOTE DE PRÉSENTATION
AU COMITÉ SYNDICAL du 17 mars 2025 à 18h30

Lieu de réunion

Salle du conseil municipal de BAHO
Mairie de BAHO – Place du 8 mai 1945

Siège du syndicat
3 Rue Edmond BARTISSOL – Perpignan

Direction générale
Service administration générale et moyens
Service projets et animation du territoire
Services techniques et direction technique

Antenne Locale
19 Av. Amiral NABONA – Thuir

Pôle opérationnel hydraulique
Equipe verte (entretien cours d'eau)



**La solidarité
de l'eau en Têt**

www.bdssintet.fr

- Pilote
- Réalise
- Anime
- Accompagne



**2024 - Rapport d'ACTIVITE ANNUEL
SUIVI du Rapport des ORIENTATIONS - 2025**

Table des matières

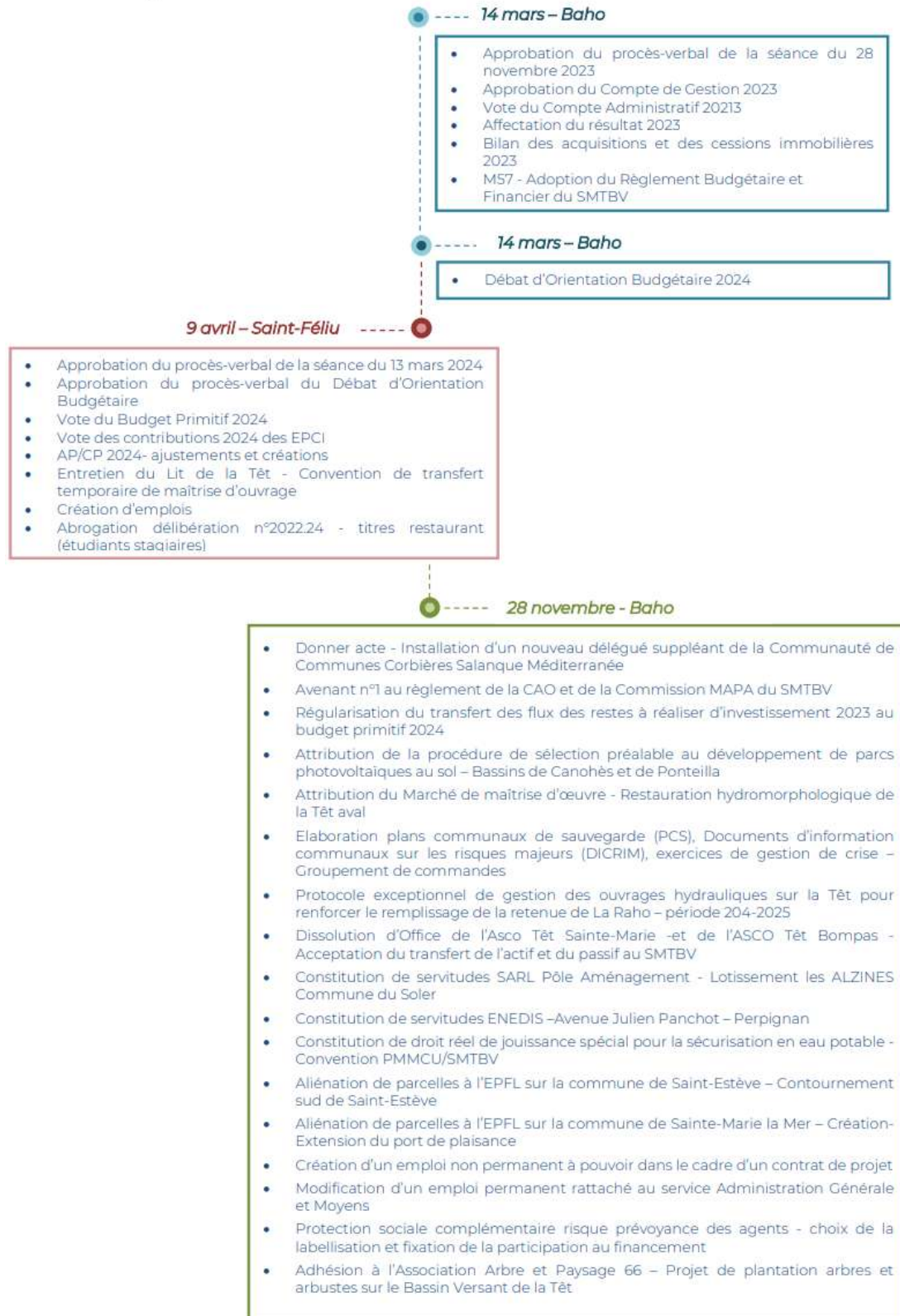
| | |
|---|----|
| Première partie : BILAN 2024 | 5 |
| A. Fonctionnement de la structure | 5 |
| B. Politique générale GEMA + PI + PGRE | 8 |
| B.1. PAPI 2024-2029 : labélisation sans réserve | 8 |
| B.2. Bilan du contrat de rivière 2017-2022 | 9 |
| B.3. Contexte sécheresse 2024 et Bilan du PGRE | 10 |
| C. Bilan 2024 par thèmes et opérations GEMA | 13 |
| C.1. Incision du lit de la Têt > sujet complexe et ambitieux | 13 |
| C.2. Suivi de l'expérimentation pour réactiver le transport solide | 15 |
| C.3. Groupe de travail Têt aval : coordonner et impulser | 15 |
| C.4. Engagement de travaux dans la Têt entre Perpignan et Canet | 15 |
| C.5. Avancées des compensations écologiques à Sainte Marie | 17 |
| C.6. Lancement de la mise en œuvre de la stratégie Zones humides | 17 |
| C.7. Macrodéchets : un sujet préoccupant, une gestion à organiser | 18 |
| C.8. Plan de gestion et entretien de la végétation des cours d'eau | 20 |
| C.9. Un plan de gestion pour la Coumelade | 21 |
| C.10. Traitement expérimental d'espèces exotiques envahissantes | 22 |
| C.11. Valoriser le patrimoine du syndicat : 200 arbres plantés | 23 |
| D. Bilan 2024 par thèmes et opérations PGRE | 24 |
| D.1. Amélioration des connaissances et gestion de la ressource | 24 |
| D.2. Concertation territoriale pour le partage de l'eau | 25 |
| D.3. Etude T6 : besoin de données fiables pour des résultats fiables | 26 |
| D.4. L'avis du SMTBV, incontournable dans les dossiers loi sur l'Eau | 26 |
| D.5. Accompagnement des canaux et des fédérations d'ASA(s) | 26 |
| D.6. Développement de solutions alternatives : se projeter | 27 |
| E. Bilan 2024 par thèmes et opérations PAPI | 28 |
| E.1. Gestion de crise : se préparer, favoriser la résilience | 28 |
| E.2. Accompagnement des porteurs de SCOT, PLU et PLUI | 28 |
| E.3. Reconnaissance des ouvrages hydrauliques classés | 29 |
| E.4. Surveillance et gestion des ouvrages hydrauliques | 29 |
| E.5. Entretien des ouvrages et du patrimoine hydraulique | 29 |
| E.6. Valoriser le patrimoine du syndicat : Photovoltaïque | 31 |
| E.7. Opérations d'études et travaux hydrauliques réceptionnées | 31 |
| F. Bilan communication et sensibilisation | 32 |
| F.1. Journée nationale de la résilience aux risques inondation | 32 |
| F.2. Pose de repères de crues : conserver la mémoire du risque | 33 |

| | |
|--|----|
| F.3. Sensibilisation aux risques auprès des campings | 33 |
| F.4. Réseaux sociaux ; Facebook du syndicat | 34 |
| F.5. Sensibilisation des scolaires | 34 |
| F.6. De nouveaux outils d'animation PAPI, dont une mascotte | 34 |
| F.7. Communiquer sur la sécheresse et les bons gestes | 35 |
| G. Ressources financières du syndicat | 39 |
| H. Politique générale ; contrat de rivière, PAPI, PGRE | 43 |
| H.1. Contrat de rivière : nouvelle feuille de route GEMA à construire | 43 |
| H.2. PGRE : dresser le bilan territorial et les perspectives futures | 43 |
| I. Perspectives 2025 par thèmes et opérations GEMA | 44 |
| I.1. Incision du lit de la Têt > continuité du projet et faisabilité | 44 |
| I.2. Compensations écologiques à Sainte Marie : année 2/30 | 44 |
| I.3. Valorisation du patrimoine > plantations d'arbres | 45 |
| I.4. Mise en œuvre de la stratégie zones humides | 45 |
| I.5. Nouvelle tranche de restauration et d'entretien / bassin amont | 46 |
| I.6. Lancement du plan pluriannuel / bassin aval (Perpignan – Canet) | 46 |
| J. Perspectives 2025 par thèmes et opérations PAPI | 47 |
| J.1. Travaux hydrauliques programmés | 47 |
| J.2. Continuité des études et travaux hydrauliques | 48 |
| J.3. Prévention des risques ; groupement de commande PCS | 48 |
| J.4. Réduire la vulnérabilité de l'existant | 49 |
| J.5. Communication & sensibilisation | 49 |
| K. Perspectives 2025 par thèmes et opérations PGRE | 49 |
| K.1. Amélioration des connaissances et gestion de la ressource | 49 |
| K.2. Lancement de l'étude « Diagnostic des canaux du Conflent » | 50 |
| K.3. Elaboration d'un plan local de gestion de la Castellane | 51 |
| K.4. Eau rizon70 : après la projection, le temps de l'action | 51 |
| L. Fonctionnement de la structure / RH | 52 |
| L. Projections pluriannuelles d'investissement | 54 |
| Bouclage du budget primitif 2025 & perspectives | 55 |

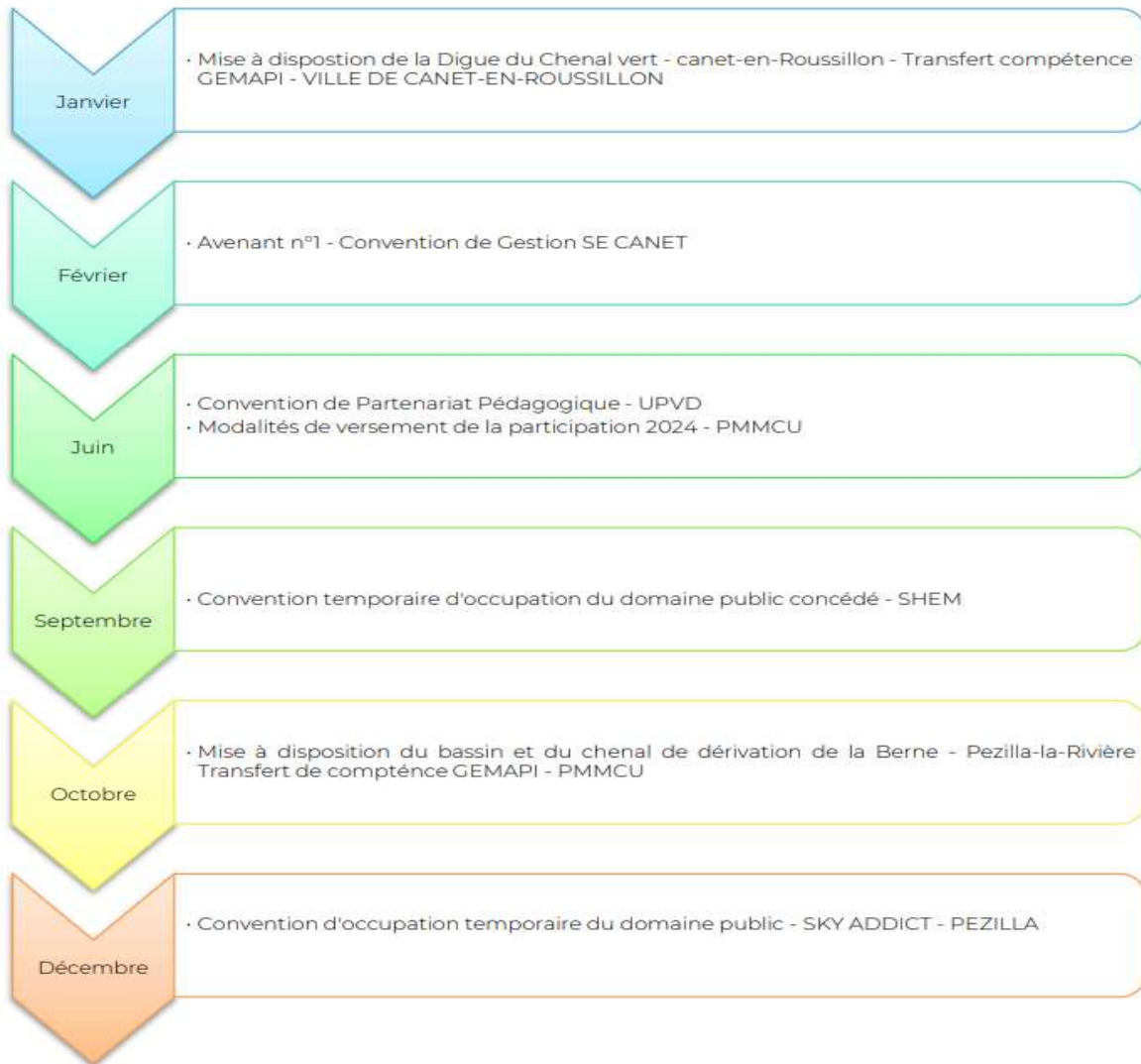
Première partie : BILAN 2024

A. Fonctionnement de la structure

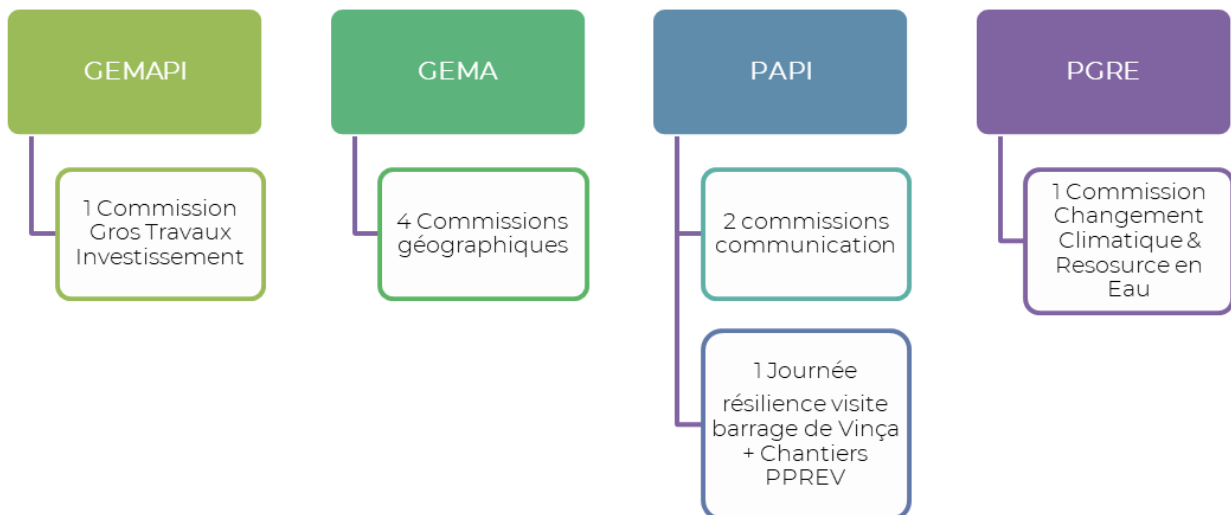
Les comités syndicaux en 2024



Conventions passées en 2024



Activité des commissions thématiques en 2024 :



Commission des marchés (CAO-MAPA)

| | |
|--|---|
| PAPI | <p>Accord-Cadre mono-attributaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des scolaires – Montant Maximum 120 000.00 € HT sur 4 ans non annualisé - Attributaire : Les Petits Débrouillards Montpellier Suivi et animation d'un dispositif de réduction de la vulnérabilité du bâti existant : habitat, activités économiques et bâtiments publics sur le bassin versant de Têt déclaré sans suite pour incertitude de perception de financement du Fond Barnier |
| OUVRAGES DE PREVENTION DES INONDATIONS ET HYDRAULIQUES | <p>Accord-Cadre bi-attributaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Travaux courants sur les OPI et les OH du Bassin Versant de la Tet – Montant Maximum 490 000.00 € HT/an soit 1 960 000.00 € HT sur 4 ans - 1er Attributaire COLAS Thuir – 2ème Attributaire GUINTOLI Mauguio |
| SYSTEMES ENDIGUEMENTS CLASSE C | <ul style="list-style-type: none"> Etudes de reconnaissance Système d'Endiguement du Boulès – Montant 117 414.00 € TTC - Attributaire : Groupement BE2T/FONDASOL Réalisation de levés topographiques SE Boulès - Montant 13 158 € TTC - Attributaire : MNTopo - MARINIER Nicolas 71 Réalisation de sondages et études géotechniques de type G5 – SE Boulès- Montant 77 946.00 € TTC - Attributaire : SEMOFI |
| RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DE LA TET | <p>Maîtrise d'Œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Restauration hydromorphologique du lit de la Têt Aval - Finalisation conception et réalisation 1ère tranche travaux sur 3,2 Km - Montant 1 751 892.00 € TTC - Attributaire : SAS Egis Eau Montpellier Cocontractant Agora Communication Marseille |
| COMPENSATION CHENAL VERT | <ul style="list-style-type: none"> Travaux + Mission SPS - 7 lots Lot 2,3,4,5,6 déclarés sans suite Lot 1 Désamiantage Montant 15 876,00 € TTC– Attributaire STC Amiante Lot 7 Mission de coordination SPS - Montant 1 176,00 € TTC Attributaire : S.A.S EVOTEC-BT |

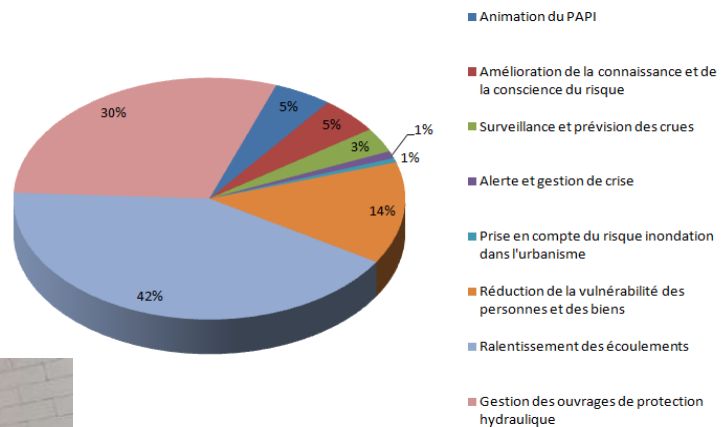
B. Politique générale GEMA + PI + PGRE

PAPI, Contrat de rivière et PGRE (plan de gestion de la ressource en eau) sont les outils (stratégiques + programmes opérationnels) qui traduisent et organisent les projets politiques menés par le Syndicat pour la gestion des risques, des milieux naturels ou de la gestion de la ressource en eau. Ces outils répondent à des cahiers des charges très précis et sont souvent le seul moyen d'accéder à certains fonds : ils bénéficient d'un label de la part des partenaires financiers que sont l'Agence de l'eau, l'Etat au titre des fonds de prévention des inondations, l'Europe et la région.

B.1. PAPI 2024-2029 : labélisation sans réserve

Le PAPI a pour objectif d'organiser et de planifier la politique menée par le SMTBV pour prévenir et réduire le risque d'inondation à l'échelle du bassin versant de la Têt. Le dossier a été déposé le 10 octobre 2023 auprès de la préfecture puis a été présenté en comité d'agrément le 5 avril 2024 à Lyon. Le programme présenté en vue de l'obtention du label PAPI découle de la stratégie élaborée par le SMTBV, en concertation avec les communes et EPCI ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers.

Il a été pensé et planifié sur 6 ans afin de répondre aux objectifs de gestion intégrée du risque inondation et calibré par rapport aux moyens humains et financiers de la structure. Le programme d'actions est organisé selon les 7 axes suivants :



Le président, le directeur, la chargée de mission PAPI et le responsable travaux se sont rendus à l'agence de l'eau à Lyon pour présenter et défendre le dossier devant le comité d'agrément. Le travail réalisé sur les 10 dernières années (PAPI 1, PAPI 2 puis nouveau PAPI 2024-2029) a été salué à l'unanimité par les membres du comité d'agrément qui a délivré son agrément, sans réserve.

Une signature organisée pour sceller les engagements du territoire

Le 11 octobre 2024, une cérémonie de signature a été organisée en mairie de BAHO en présence de :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales et Monsieur P. PARRAT, président du SMTBV,
- Madame JARYCKI, Conseillère Régionale, + excusé ; N. GARCIA, représentant du Département
- Monsieur A. GOT le maire de BAHO, représentant le président de PMMCU
- Monsieur A. DOMENECH, vice-président SMTBV - CC Roussillon Conflent
- Monsieur J. DEMAURY, vice-président SMTBV - CC Aspres
- Madame E. NAHON directrice de la DDTM, Monsieur V. DARMUZEY, chef de l'unité eau et risques à la DDTM
- Des représentants des autres EPCI, notamment Conflent Canigou, Pyrénées Catalanes
- Les agents de la collectivité dont le directeur F. CAROL



Cette signature a été l'occasion de rappeler tout l'intérêt d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations sur le territoire ainsi que d'appeler à la solidarité financière des partenaires, notamment de la part de l'Etat. La procédure PAPI n'impliquant plus de convention financière il apparaissait d'autant plus évident de marquer un temps solennel et un engagement moral pour cette nouvelle programmation opérationnelle 2024-2029 par ailleurs ambitieuse.

Le coût global du PAPI 2024-2029 est de 17 025 000 € (dont les travaux directs représentent 12M€) avec un autofinancement prévisionnel sur la période de l'ordre de 4.9M€ dont 3.6M€ pour les travaux. Le programme du PAPI Têt est composé de 47 actions qui se déclinent selon les 7 axes définis par le cahier des charges PAPI. Au total ce sont près de 52 opérations qui sont programmées.

B.2. Bilan du contrat de rivière 2017-2022

Les différents enjeux portant sur l'eau et les milieux aquatiques (quantité, qualité, milieux...) du bassin versant de la Têt ont été intégrés dans une approche globale (à l'instar du PAPI sur le volet inondation) qui se compose d'une partie stratégique et d'une partie opérationnelle. Bâti et animé par le syndicat sur la période 2012 et 2017, le 1^{er} contrat de rivière Têt s'est basé sur diagnostic précis du territoire et une large concertation locale ; élus, techniciens, usagers, partenaires privés ou publics. Il a été signé pour 5 ans et a pu bénéficier d'un plan de financement particulier (Agence de l'eau, CD, Région, Feder).

Les opérations (études et travaux) découlant du contrat étaient organisées en 4 axes :

1. Milieux aquatiques : fonctionnalités des cours d'eau, végétation des berges, zones humides...
2. Qualité des eaux superficielles ; suivis qualités, stations d'épurations, réseaux...
3. Gestion quantitative des eaux (PGRE)
4. Animation, communication, sensibilisation

89 maitres d'ouvrage impliqués, **deux rôles majeurs pour le SMTBV :**

1. L'animation territoriale dans une optique de chef de file et mise en cohérence des initiatives
2. La maîtrise d'ouvrage d'opérations relevant de sa compétence (devenue GEMAPI en 2019)

A l'issue du ROB 2023, le SMTBV a confié une mission d'évaluation du contrat de rivière au cabinet EMA Conseil (BP 2023 : 65 430€, financement Agence de l'eau 50%). Cette mission s'est achevée fin 2024 et apporte un certain nombre d'informations et de perspectives utiles au syndicat.

Le bilan en quelques chiffres :

- 89 maitres d'ouvrage impliqués
- 149 actions réalisées sur les 218 prévues (69% de réalisation)
- Une réalisation d'opérations + importante sur les axes « qualité » (73%) et « quantité » (75%)
- Une réalisation - importante sur les milieux aquatiques (57%) et l'animation (50%)
- 45M€ HT investis en 5 ans, soit + 20% par rapport au programme initial
- 70% (30,9M€ HT) dédiés à l'amélioration de l'assainissement des eaux usées

Evolution du territoire sur la période 2017-2022 :

- Pas de changement notable quant à l'organisation de la gestion de l'eau (hormis GEMAPI)
- Pas de changement notable sur l'hydrogéologie, hydrologique et hydromorphologique.
- Toutefois, il est à noter des événements singuliers en 2020 (crues) et 2022-2024 (sécheresse)
- Une évolution des logements plus forte (+ 12% 2008-2018), sur le secteur Riberal-Aspres (+15%)
- Une surface agricole utile (SAU), de 30 000 ha en baisse de 15% sur 20 dernières années
- Des surfaces irriguées difficiles à appréhender, mais environ 6 300ha en 2020 (RGA)
- Activités économiques en dynamique forte avec 15 000 entreprises créés entre 2015 et 2020

Evolution des enjeux et pressions sur les milieux aquatiques :

- Nette amélioration de la connaissance de l'état physique des milieux aquatiques
- Des opérations de restauration et une gestion des cours d'eau (GEMA & PI) bien enclenchées
- Pas d'évolution globale sur l'organisation et la connaissance de la qualité de l'eau de surface
- Des avancées sur la gestion de l'eau mais beaucoup de démarches parallèles
- Autres enjeux encore en souffrance ; communication, fréquentations milieux sensibles

La place du SMTBV sur le territoire : une réelle avancée et une expertise reconnue

- Le SMTBV reconnu comme pilote, avec une place centrale pour porter une vision globale
- Malgré tout, encore trop peu de prise sur les actions des autres maîtres d'ouvrages
- Les premiers travaux en 2020 ont apporté une plus grande reconnaissance du SMTBV
- Reconnaissance du rôle et expertise dans la gestion de l'eau ont largement progressées
- Le projet de restauration du lit de la Têt aval a également contribué à « assoir » le syndicat
- Forte attente des acteurs locaux sur l'implication du SMTBV dans le sujet zones humides

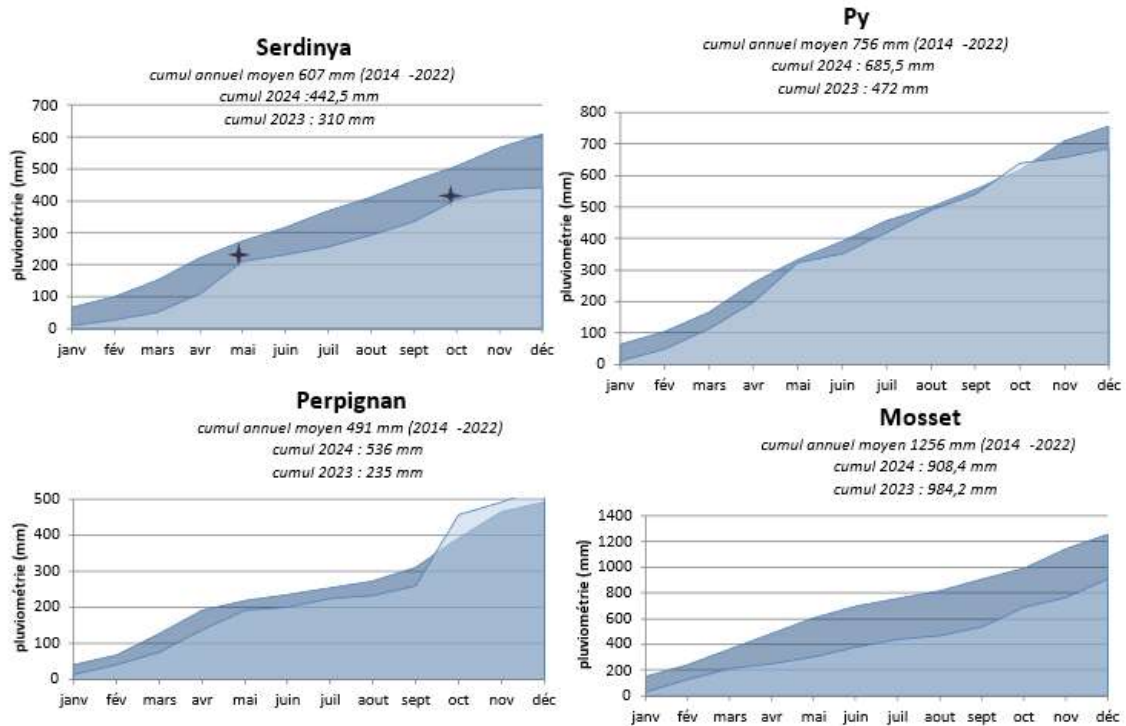
Les points d'amélioration pour le SMTBV

- L'action du SMTBV « entravée » par la multiplicité des acteurs de niveau intermédiaire
- La portée des outils également « diluée » par des politiques parallèles, notamment sur l'eau
- Une équipe compétente mais sous dimensionnée eu égard aux objectifs et enjeux du bassin
- Les instances de concertation mériteraient une meilleure implication et mobilisation
- Faible participation des acteurs plus éloignés, dont les élus ne siégeant pas au SMTBV
- Manque de communication vers les acteurs de 2^{ème} ou 3^{ème} cercle (communes, ASA de canaux)
- De bons outils de communication mais sous mobilisés : manque un agent dédié au sujet

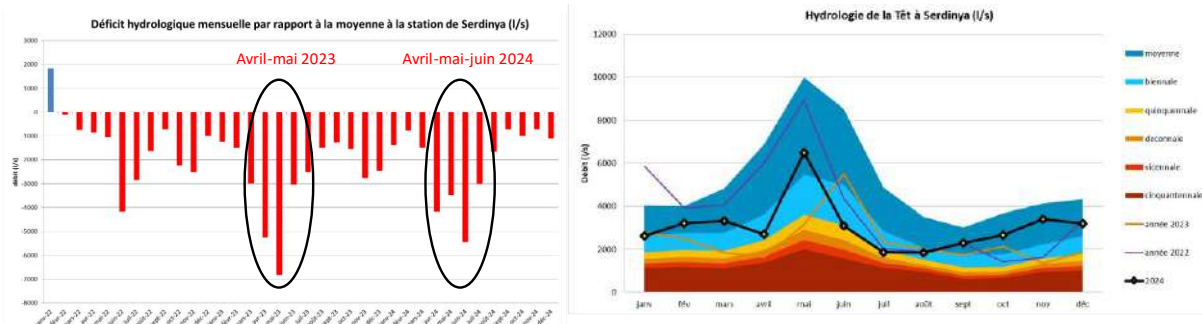
>>> Intégralité du bilan du contrat de rivière transmis aux EPCI et sur simple demande

B.3. Contexte sécheresse 2024 et Bilan du PGRE

Après deux années de sécheresse, l'année 2024 a perduré sur cette lancée avec un fort déficit pluviométrique durant l'hiver 2023-2024 jusqu'aux épisodes pluvieux important les 29 et 30 avril (1^{er} mois excédentaire depuis 9 mois). Le seul autre épisode pluvieux marquant fin octobre (Mosset 50mm, Perpignan 135mm, Serdinya et Py 20mm) conclut l'année sur un déficit global de -30% sur la Têt amont et les affluents rive gauche, -10% sur les affluents rive droite et un excédent de 10% sur la plaine du Roussillon, dû essentiellement au dernier épisode pluvieux d'octobre.

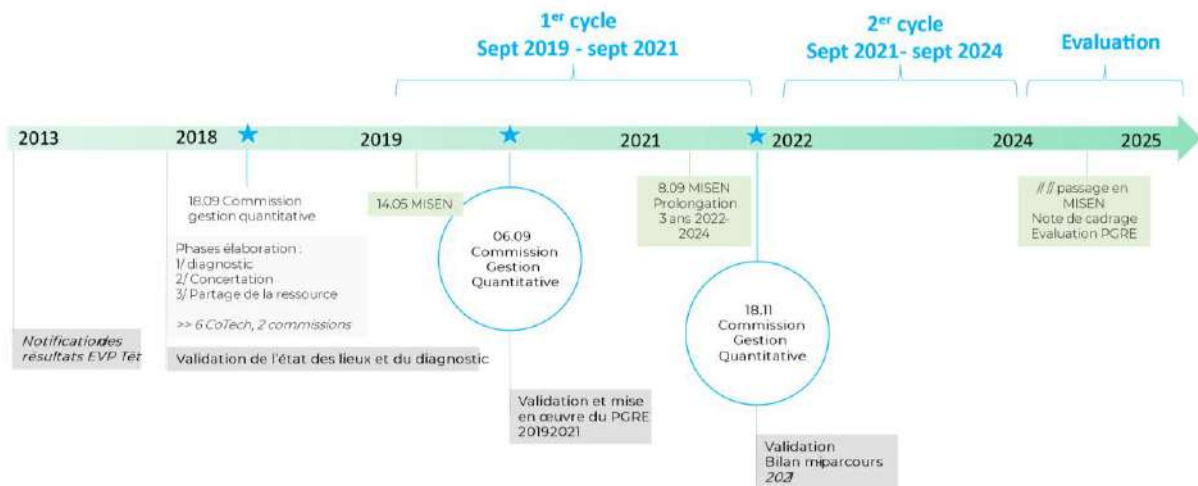


L'année 2024 reste en dessous des moyennes depuis janvier 2022 avec les plus forts écarts observés sur les périodes printanières. La période estivale dont la tension a débuté dès le mois d'avril est caractéristique d'une année dite quinquennale sèche (1/5 probabilité d'arriver chaque année).



Le PGRE et ses objectifs

Le Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) est un outil (stratégie + programme opérationnel) des acteurs de l'eau (plusieurs maîtres d'ouvrages possibles) d'un même territoire pour travailler, en concertation, sur la sobriété des usages et l'atteinte de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau. Le projet a vocation à répondre aux enjeux territoriaux de gestion équilibrée de la ressource et d'adaptation au changement climatique. Il est élaboré et animé par le SMTBV. Sous couvert du Préfet, le PGRE Têt a été prolongé de 3 années supplémentaires afin de terminer le programme engagé et d'évaluer le PGRE sur une période de temps raisonnable statistiquement, soit au moins 6 ans, donc jusqu'en 2024.



Pour l'heure, sur les 27Mm³ d'économies d'eau prévues par l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche et à l'échelle du bassin versant, 13Mm³ ont été menés à terme ce qui représente par ailleurs un volant d'investissement de l'ordre de 4.8M€ sur les 8M€ prévisionnels. Ces volumes s'ajoutent à ceux économisés annuellement entre 2012 et 2019 et qui se portent à environ 30 Mm³.

Malgré l'impact de la sécheresse, des actions structurantes ont émergé

Le contexte a indéniablement ralenti la démarche PGRE ces trois dernières années mais l'animation territoriale mise en place par le SMTBV a fait émerger de nouvelles opérations (sous différentes maîtrises d'ouvrage) parmi lesquelles :

- Développement d'un réseau de stations hydrométriques et de jaugeages à l'année : 60k€
- Réflexion globale sur l'aménagement des prises d'eau des canaux du Conflent : 1 504 590€
- Lancement prioritaire d'un diagnostic sur les 5 plus gros canaux de l'amont du bassin : 120k€
- Réflexion de travaux sur le canal de Perpignan : 400 k€
- De nouveaux dépôts de dossiers de subventions à hauteur d'1 million d'euros

Le bilan-évaluation du Contrat de Rivière a également permis d'esquisser un bilan sommaire du PGRE et notamment de **l'aspect gouvernance**. S'il ressort de ce travail que le rôle du SMTBV est primordial et reconnu pour la gestion de l'eau, les stratégies parfois peu claires, le nombre d'acteurs de l'eau et la multiplicité des initiatives rendent la lecture difficile et moins apparente à un projet de territoire.

Un Plan de Résilience pour l'eau à l'échelle départementale a également été engagé et animé par un expert rattaché au préfet. Parmi les leviers qu'il est important de mobiliser pour améliorer la gestion de l'eau et renforcer la résilience du territoire, le sujet des ASA avait fait l'objet d'un courrier du président du syndicat à l'attention de monsieur le préfet au mois de juin 2023. En ce sens et récemment, il a été annoncé dans le cadre du plan eau, la création d'une mission d'accompagnement des ASA financée par la région et à vocation d'accompagnement technique, juridique et administratif des ASA. Le plan eau fait par ailleurs l'objet de communications régulières qui ne seront donc pas détaillées ici.

La commission eau et changement climatique du syndicat a impulsé les orientations suivantes

Le 16 janvier 2024 à Lllupia la commission a retenu la feuille de route suivante :

- Rendre incontournable l'avis de la commission PGRE/PTGE dans l'instruction de nouveaux prélèvements (lien avec la DDTM fait, le SMTBV est destinataire de toutes nouvelles demandes)
- Porter à connaissance un avis sur la gestion des barrages
- Porter à connaissance un avis sur le remplissage de Villeneuve de la Raho
- Réfléchir à une nouvelle gouvernance de la gestion de crise sous l'égide du Préfet
- Lister les canaux prioritaires pour la mise en place de dispositifs de comptage
- Organiser une visite des canaux du Conflent avec les élus et partenaires financiers
- Poursuivre et étendre le réseau de stations hydrométriques du syndicat
- Récupérer l'ensemble des données hydrologique 2024 pour clôturer l'étude T6

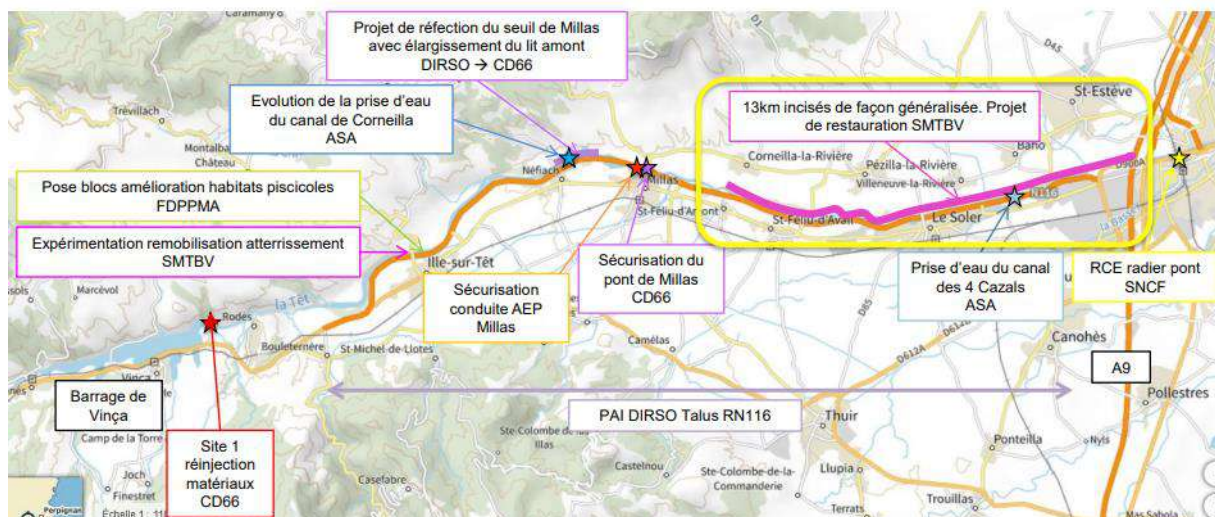
- Lancer une étude sur le stockage dans les ouvrages du SMTBV et autres sites potentiels
- Suivre le projet EAURIZON 70 avec forte mobilisation des élus
- Proposer des actions rapides de communication/sensibilisation grand public

L'intégralité des points a été traité et satisfait.

C. Bilan 2024 par thèmes et opérations GEMA

C.1. Incision du lit de la Têt > sujet complexe et ambitieux

Résultant d'un important déficit sédimentaire (3,5 millions de m³) et du « corsetage » de la Têt, cet enfoncement du lit se poursuit, notamment au gré des crues (cf. bilan Gloria 2020). Le SMTBV s'est donc attelé à comprendre le phénomène et à chercher des solutions pour le contrecarrer. A l'échelle des Pyrénées Orientales et même nationale, ce projet de restauration est inédit par son ampleur, et complexe par la multiplicité des enjeux concernés. L'incision du lit de la Têt (13km entre l'A9 et l'aérodrome de Corneilla de la Rivière) est une préoccupation majeure.



Au-delà des effets délétères sur le fonctionnement écologique du cours d'eau, cette incision impacte des enjeux socio-économiques particulièrement structurants : stabilité des ouvrages d'art dont la RD66, drainage des nappes alluviales et risque de vidange des nappes profondes du Pliocène (source d'alimentation en eau potable de la Plaine du Roussillon), déconnexion des prises d'eau d'irrigation agricole, perte de la capacité d'autoépuration du milieu, etc.



Etat d'avancement du projet

Entre 2018 et 2023-début 2024, le SMTBV a réalisé une étude de diagnostic et d'avant-projet sommaire. Les principes retenus, pour stopper l'incision et rétablir un matelas alluvial pérenne et protecteur, consistent à atteindre un nouveau profil d'équilibre (pente), sans aggravation du risque d'inondation, par un aménagement visant la rehausse, l'élargissement et l'augmentation de la sinuosité du lit.

| Synthèse des aménagements en longitudinal | Synthèse des aménagements en transversal |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de 5 ouvrages de calage (rampe sous fluviales en enrochements - pente 3%- au niveau des seuils actuels + au niveau de l'A9) - Mise en place de 31 ouvrages de fond : pieux en bois disposés sous le matelas alluvial (protection du substratum contre l'incision) - Création d'une alternance de faciès (4 types) avec alternance tous les 200 mètres | <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement lits étagés : 200 / 250 m de large. - Bande active à minima de 80 à 150 mètres - Lit moyen calé sur débit plein bord 680/830 m³/s - Mise en place d'une risberme / protéger la berge - Caissons végétalisés / protéger la berge rive droite <p>Reconnexions des aménagements externes existants : ouvrages de franchissement, canaux, STEP...</p> |
| <p>Volumes de sédiments à déplacer ; déblais 1.8 Mm³ >> remblais 1.6 Mm³ (bilan excédentaire, néanmoins et probablement 30% du volume de déblai ne pourra pas être utilisé car présence de déchets et polluants.</p> <p>L'emprise projet au stade AVP (avant-projet) est de l'ordre de 222 Ha.</p> | |

2024 : recrutement du maître d'œuvre (MOE)

Fin 2023, le SMTBV a validé les études d'avant-projet sommaire remises par Setec Hydratec et a acté de poursuivre le projet. En 2024, le SMTBV a donc travaillé au recrutement d'un maître d'œuvre dont la mission sera de faire progresser la conception de l'aménagement au stade projet (PRO) en s'assurant notamment de la faisabilité et de la durabilité du projet. Si ces étapes sont validées, le MOE accompagnera le SMTBV jusqu'à la réalisation d'une première tranche de travaux de restauration sur 3,2km de linéaire. Ce secteur pilote se situe entre deux points durs : futurs ouvrages de calage du profil en long au niveau de l'A9 et à l'ancien emplacement du seuil de Baho. Le suivi de ce secteur permettra de tirer des enseignements (techniques, sociologiques, procéduraux, etc.) qui serviront aux étapes suivantes de travaux.

Deux candidats ont proposé une offre en réponse à la consultation. Ils ont été auditionnés par la commission d'appel d'offre qui a décidé d'attribuer le marché au bureau d'études pluridisciplinaire Egis Eau, associé en cotraitance à l'entreprise Agora communication. Le comité syndical a validé cette attribution lors du comité syndical du 28 novembre et a donné mandat au président pour signer le marché. Cette signature interviendra début 2025.

Les équipes mobilisées

L'équipe mobilisée par Egis Eau compte 25 personnes, avec l'équivalent de 2,5 ETP mobilisés sur les 20 premiers mois de la mission, jusqu'au dépôt des autorisations de travaux. Le cœur de l'équipe est composé de trois chargés d'étude disposant de solides expériences sur des projets similaires de restauration. Au niveau du SMTBV, une organisation propre au projet (5 agents mobilisés dont 1 pilote/coordonnateur) s'est également déployée pour être en mesure de répondre aux besoins particuliers qui iront croissants avec l'avancement du projet.

Les partenaires projets sensibilisés

Le SMTBV a anticipé au mieux les futurs échanges avec la DDTM sur les autorisations réglementaires de manière à optimiser les études nécessaires et fluidifier les futures instructions de dossiers. En 2024, le SMTBV a obtenu de la DDTM un certificat de projet et une réponse à la demande d'examen au cas par cas, donnant une première approche des dossiers qui seront à réaliser. Le SMTBV souhaite également instaurer des échanges étroits et réguliers avec la DDTM et a sollicité la désignation d'un interlocuteur référent Etat. Enfin, le projet a également été présenté en MISEN pour que chaque corps de l'Etat soit en mesure de comprendre les enjeux du projet et adapte les instructions en conséquence.

C.2. Suivi de l'expérimentation pour réactiver le transport solide

L'hydrologie de la Têt en 2024 n'a pas permis au néo-chenal, créé sur l'atterrissement de Ille sur Têt fin 2023 début 2024 de s'activer. Les effets de l'expérimentation n'ont donc pu être évalués considérant l'absence de crue. Le peu de précipitation n'a pas permis non plus à la végétation de reconquérir l'atterrissement significativement. Aucun entretien n'a été nécessaire en 2024. Un protocole de suivi étant prêt pour mesurer l'efficacité de la mesure, le site reste sous surveillance, dans l'attente d'une crue. En tout état de cause aucun entretien n'est à prévoir avant 2 ou 3 ans.

C.3. Groupe de travail Têt aval : coordonner et impulser

Créé par le SMTBV à la suite des crues de l'année 2020 dans l'objectif de faire circuler l'information et de coordonner les initiatives qui peuvent être portées par différents maîtres d'ouvrages, le groupe « Têt aval » s'est réuni pour la 6^{ème} fois fin août 2024. Cette session a été consacrée à la gestion de la végétation des berges et du lit de la Têt de Vinça à la mer. En effet, les modes de gestion de la végétation, des berges et du lit, ainsi que des atterrissements, influent sur le bon fonctionnement de la Têt aval et des nombreux ouvrages qui s'y trouvent (talus de la RD66, seuils, ponts, digues). La réunion du groupe de travail a été l'occasion de rassembler tous les propriétaires gestionnaires : Département (4 passages à gué, 3 ponts, 4km de talus de RD617, et depuis le transfert de la RN116, 24km de talus et 7 seuils associés), 4 ASCOs, PMM, ville de Perpignan. L'objectif était de partager l'organisation actuelle (« qui fait quoi et où ? »), les opérations récentes (2024) et à venir (2025) et échanger sur les perspectives d'évolution de cette organisation, avec comme ligne de mire pour le syndicat d'élaborer et d'animer un plan de gestion global de la Têt aval en lien avec la situation d'érosion et de déséquilibre sédimentaire. Suite à cette réunion, le SMTBV rencontrera individuellement les gestionnaires publics (Département, PMM et Ville de Perpignan) pour affiner les besoins et définir des modes d'organisation.

C.4. Engagement de travaux dans la Têt entre Perpignan et Canet

Les ASCO de Sainte Marie et de Bompas enfin dissoutes

Si le SMTBV a toujours et régulièrement travaillé avec les ASCO et les accompagne autant que possible pour qu'elles puissent remplir leurs obligations et organiser leurs interventions, les ASCO de Bompas et de Sainte Marie n'étaient plus opérationnelles depuis plusieurs années, pour diverses raisons. Le SMTBV s'est saisi du sujet pour pouvoir engager des travaux entre Perpignan et Canet, au moins en primo-intervention et en substitution, sous couvert de l'intérêt général. Un travail important a donc été mené pour débloquer la situation.

1. Le 9 avril 2024 une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le SMTBV et l'ASCO Bompas a été établie et délibérée. Une ligne budgétaire de 50 000 € a été ouverte au BP2024 pour amorcer les premiers travaux au niveau de la commune de Bompas.



Photographies avant – après travaux au niveau du passage à gué de Bompas

2. La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) des Pyrénées-Orientales, a de son côté demandé la dissolution d'office de ces deux associations au motif qu'elles sont sans fonctionnement selon les dispositions de l'article 40 de l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires. Les arrêtés préfectoraux prononceront les dissolutions d'offices des deux ASCO suivant L'article 45 de l'ordonnance.
3. Ces actes auront pour conséquence de laisser la possibilité au SMTBV, s'il le souhaite, et sous déclaration d'intérêt général, d'intervenir sur ce linéaire de la rivière Têt. En contrepartie, le SMTBV récupère l'actif et le passif des deux entités (aucun ouvrage ni dette).

Les travaux entrepris dès 2024 sur le tronçon Têt Méditerranée

Le SMTBV a réalisé en 2024 un état des lieux du fleuve, de son lit et de ses rives : 43 atterrissements collés en berge ou situés au milieu du lit, qui représentent une surface cumulée de près de 47Ha, ont été recensés et cartographiés. Un diagnostic a par la suite permis d'établir un plan de gestion de la Têt de Perpignan à la Mer, tronçon appelé « Têt-Méditerranée ». Une priorisation des secteurs nécessitant une intervention a été faite pour les 4 ou 5 prochaines années. Une discussion est engagée avec le Département, propriétaire riverain via la RD617 et la RD66 et gestionnaire des passages à gué, pour articuler les interventions et participer (financièrement) aux travaux. Les travaux de gestion sédimentaire permettront de réduire les débordements et désordres (érosions) en période de crue et de remobiliser les sédiments figés, améliorant ainsi leur répartition dans le lit. Le but étant d'améliorer le fonctionnement du cours d'eau qui n'utilise actuellement qu'un lit relativement étroit, se coupant d'une partie de son espace pour des crues annuelles ou moyennes. Précisons que les interventions du SMTBV se font par des actions ciblées avec pour chaque chantier, le maintien de grands arbres ou une zone boisée selon les enjeux environnementaux présents. Les premiers chantiers ont été réalisés en octobre 2024 au niveau du passage à gué de Bompas et en février 2025 à Canet, au niveau des passages à gué de Villelongue.



C.5. Avancées des compensations écologiques à Sainte Marie

Le creusement du Chenal vert à Canet-en-Roussillon et le réaménagement de l'échangeur routier de la RD81 conduisant à des impacts sur des espèces de faune sauvage protégées, le SMTBV doit mettre en œuvre des mesures de compensation consistant à restaurer puis à entretenir pendant 30 ans près de 15 hectares de milieux dédiés aux espèces impactées. La mise en œuvre du plan de gestion a été estimée à 944 382 € sur 30 ans par le CEN, les coûts les plus importants les premières années car ils correspondent aux actions plus lourdes de restauration et d'aménagement des terrains. A partir de la 5^{ème} année, les interventions devraient se résumer à entretenir et suivre les milieux afin de rendre compte des évolutions (obligation de résultats).

Un plan de gestion validé

Au mois de mars 2024, le SMTBV et le CEN ont présenté à la DREAL un plan de gestion consolidé, confronté par une visite sur site. En juin, un nouvel arrêté préfectoral modificatif est venu actualiser le précédent pour acter du changement du demandeur de la dérogation ainsi que pour revoir la dénomination des parcelles compensatoires.

Des opérations concrètes réalisées, d'autres retardées (procédure infructueuse)

Sur l'ensemble de l'année, le CEN a réalisé des inventaires naturalistes réguliers pour disposer d'un état de référence du site avant travaux, ce qui permettra de mesurer les effets du plan de gestion.

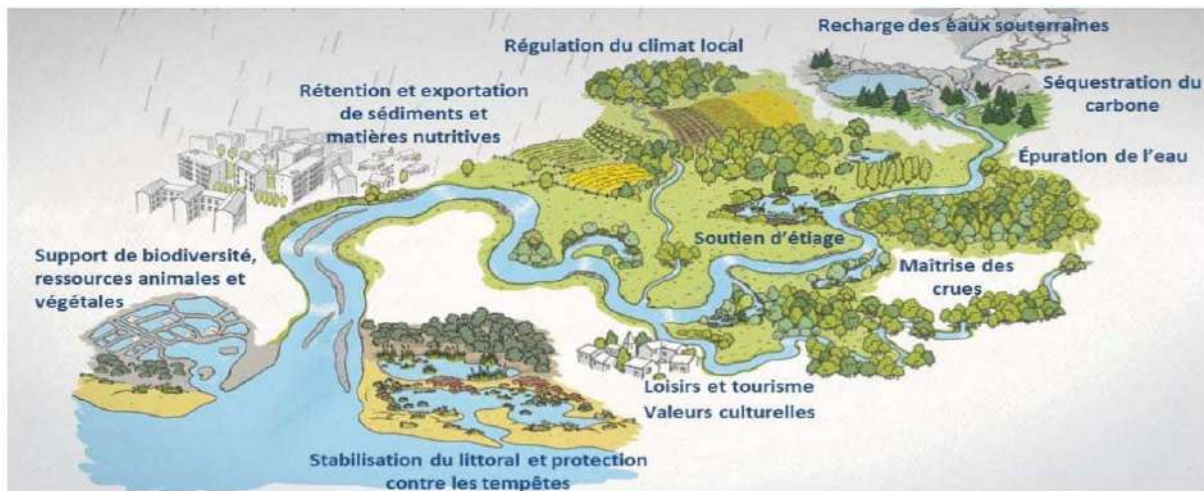
Fin d'été 2024, la parcelle AW70 a fait l'objet d'un déchaumage par l'agriculteur exploitant suivi d'un apport de semences locales (brossage sur une prairie de la Plaine en bon état de conservation) par le CEN dans l'objectif de faire évoluer ce terrain en prairie permanente favorable aux reptiles et au Cochevis huppé. En octobre 2024, le SMTBV a récupéré la maîtrise foncière totale du site par la signature des actes de cessions des terrains acquis par PMMCU et des deux contrats d'Obligations Réelles Environnementales.

Enfin, entre juin et octobre le SMTBV a réalisé une consultation pour les premiers travaux du plan de gestion, à savoir la restauration de l'ensemble de parcelles situées à proximité de la STEP de Sainte Marie (désamiantage, démolition, retrait de clôtures et de déchets, gestion des Espèces Exotiques Envahissantes, pose de clôtures agricoles, création de 2 mares, transformation d'un forage en piézomètre). Malheureusement cette consultation a été déclarée sans suite pour plusieurs lots du fait de difficultés d'analyses sur les offres financières et jugées par la commission d'appel d'offre (CAO-MAPA) de nature à impacter la régularité du marché. Seul le lot de désamiantage a été engagé. Les autres travaux feront l'objet d'une nouvelle consultation au printemps 2025 pour une exécution à l'automne 2025 afin de réduire l'impact sur les cycles biologiques (nidification, etc.)

C.6. Lancement de la mise en œuvre de la stratégie Zones humides

Depuis 2021, les élus ont souhaité que le SMTBV travaille sur la question de la gestion des zones humides à l'échelle du bassin versant. En effet, au-delà de la réponse à l'item 8° de l'article du code de l'environnement définissant la compétence GEMAPI les zones humides présentent un intérêt certain pour la gestion de l'eau, notamment dans le contexte d'adaptation au changement climatique.

Une mission d'animation et de coordination à l'échelle du bassin versant est apparue essentielle pour garantir une approche plus intégrative de l'eau sur les plans de gestion existants (9 secteurs prioritaires) et l'émergence d'une gestion là où elle est aujourd'hui absente (3 secteurs prioritaires). D'autant que cette mission est fortement encouragée par l'Agence de l'eau et la Région (70% de financement en 2024, 80% en 2025). Le comité syndical a voté en 2024 le recrutement d'un chargé de mission zones humides. La commission de recrutement s'est tenue le 10 juillet 2024 et a reçu 6 candidats. Madame Marie FORRISSIER a rejoint l'équipe du SMTBV mi-novembre.



Services rendus par les zones humides

Deux dimensions à ce nouveau poste :

- Coordonner la thématique en renforçant la position du syndicat de rivière comme chef de file d'une gestion intégrée des zones humides du bassin versant,
- Développer rapidement des actions avec la conduite d'expérimentations par exemple améliorer les écoulements dans la Prade de Canohès (en articulation avec la commune qui porte le PAEN) ou encore sur l'aval de la Lentilla où les problématiques quantitatives sont fortes.

C.7. Macrodéchets : un sujet préoccupant, une gestion à organiser

Le SMTBV est régulièrement interpellé sur la problématique des macrodéchets transitant dans les cours d'eau et débouchant in fine dans la mer (bilan du projet RedPlast66 : 12 tonnes de déchets déversés par la Têt en mer suite à la crue de janvier 2020). Parfois même sur des décharges ou des dépôts sauvages. Pourtant, cette thématique n'est pas une compétence affectée, elle fait plutôt appel à l'objet et aux compétences de plusieurs acteurs, y compris en termes d'intérêts.

Une étude de gouvernance portée par le parc marin, en partenariat avec les syndicats de bassin

Un schéma d'acteurs et une gestion coordonnée méritent d'être mis en place. C'est en ce sens que le SMTBV a participé à l'étude financée par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au profit du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion et des 4 syndicats de bassin versant (Têt, Réart, Agly, Têt). 3 ateliers regroupant tous les acteurs des bassins de vie concernés ont permis de repartager le diagnostic et d'étudier les scénarii possibles d'une organisation opérationnelle. Cette étude conclut au besoin de créer une instance à part entière (sans personne morale) rassemblant les 4 syndicats gemapiens, le syndicat Rivage et le Parc Marin pour développer un observatoire et coordonner l'action autour de la réduction des macrodéchets des cours d'eau vers la mer. Un poste d'animation est nécessaire et sera dans un premier temps (1 an) hébergé par le parc marin et financé par CITEO.

Le SMTBV ne reste pas inactif pour autant

Le SMTBV met en œuvre d'importants moyens pour l'enlèvement des déchets dans les cours d'eau ou ses propriétés. Le nettoyage est contractualisé dans le cadre du nouvel accord cadre du service technique + technicien rivière pour l'entretien de la végétation. Le syndicat fait également appel à des associations d'insertion lors d'interventions ponctuelles en complément du travail réalisé par la régie.

La Salanque ; secteur jugé sensible

En 2024 le SMTBV a poursuivi ses réflexions sur la réduction des macrodéchets en Salanque et a construit une stratégie d'intervention en caractérisant plus précisément les 71 points noirs recensés selon différents critères (accessibilité, volume de déchets, propriété, enjeux écologiques). 12 points prioritaires ont été identifiés : 5 sur les propriétés du SMTBV, 5 sur le canal du Vernet et Pia, 2 sur des propriétés communales.

La communication sur site auprès du public a également été réfléchi par le stagiaire pour expliquer l'installation en place et appeler à la mobilisation citoyenne sur cette problématique qui concerne tout un chacun. Des contacts sont établis avec les canaux et les ASA du secteur ainsi qu'avec les maisons de quartier pour imaginer l'implantation de dispositif de piégeages et des actions de sensibilisation.



Des premières actions et expérimentations réalisées

Le SMTBV a saisi l'opportunité d'installer 3 unités de capture de déchets sur l'Achau Nove en partenariat avec la commune de Sainte Marie la Mer et avec l'appui financier du Département dans le cadre de l'Appel à Projet « Zéro Déchet dans la nature » (50% de l'acquisition et de la pose financés). La commune et le SMTBV se partagent les frais de maintenance annuelle. La commune prend en charge la collecte des déchets après chaque épisode pluvieux (par intervention externalisée). La pluviométrie ayant été très réduite depuis l'installation en octobre 2023, le retour d'expérience reste à venir.



La pollution des milieux naturels par les déchets plastiques a atteint un tel niveau que seule une action globale coordonnée peut être efficace. Les différentes parties prenantes (communes et intercommunalités, gestionnaires des réseaux pluviaux, associations de canaux, associations de riverains, etc.) devront nécessairement travailler ensemble dans la connaissance (identification des points noirs), la réduction (pose d'unités de rétention, collecte des déchets, adaptation des équipements de voirie, etc.), et l'information / la sensibilisation des élus et du grand public.

C.8. Plan de gestion et entretien de la végétation des cours d'eau

Sur l'amont du bassin, l'effort de restauration touche à sa fin, l'entretien s'organise

Conformément à ce qui avait été prévu, 22 Km de ripisylve ont été restaurés ou entretenus en 2024 pour un montant d'environ 225 000 € TTC et 2 Km début 2025 jusqu'en février pour environ 10 000€TTC. Grâce au travail impulsé par le SMTBV et mené avec les services de l'Etat, il est possible d'intervenir manuellement sur les berges pour restaurer ou entretenir les ripisylves. Plus de 25 chantiers sur 34 communes ont été réalisés par 4 entreprises simultanément et, nouveauté de cette campagne 2024-2025, par 3 associations d'insertion, pour les chantiers de petites ampleurs ou ne nécessitant pas de trop grande technicité. L'AICO basée à Olette, les Jardin de l'Amitié à Prades et El Mener à Sahorre ont réalisé 20 000 €TTC de travaux. Ces associations s'avèrent parfaitement adaptées pour les travaux d'entretien qui prennent la suite des travaux de restauration. La régie du SMTBV a également participé à l'effort de restauration sur 2 secteurs à Casteil et à Clara.



Intervention de la Régie à Clara sur le Lliscou : Avant (à gauche) Après (à droite)

En résumé, près de 240 000€ TTC ont été investis au cours de la campagne 2024-2025, permettant de restaurer et d'entretenir près de 25 Km de cours d'eau. Au plus fort de l'activité - en septembre et octobre - le SMTBV suit jusqu'à une dizaine de chantiers en même temps.

Rappelons que le SMTBV n'intervient sur des terrains privés que sous couvert d'une Déclaration d'intérêt Général définie par Arrêté Préfectoral (2020-2025). Les propriétaires riverains restent et demeurent responsables de l'entretien de leur(s) berge(s) (Art. L215-14 du Code de l'Environnement). En amont de chaque chantier, les propriétaires concernés par les travaux, sont contactés par courrier. 600 propriétaires riverains ont bénéficié de l'animation foncière ont été contactés soit 150 de plus qu'en 2023. Le « guide du riverain » parviendra début 2025 à ceux qui en ont fait la demande.

Les travaux ont bénéficié d'une promotion par voie de presse et les élus sont venus sur le terrain où la typologie des travaux en Conflent leur a été exposée et expliquée dans le cadre des journées nationale de la Résilience aux risques.

La Têt nettoyée sur 22 km à Prades et en Conflent

Le Syndicat mixte de la Têt - bassin versant (SMTBV) est intervenu dans le cadre de ses missions de prévention des inondations et d'entretien du bon fonctionnement de la rivière et de sa biodiversité.

Les plus récents travaux ont été réalisés en amont du pont de Prades, au nord de la commune de Prades. Il s'agit d'une partie importante de la rivière de la Têt. La section de la rivière est très étroite et les berges sont très hautes. Les travaux ont permis de nettoyer la rivière sur 22 km, de Prades à Conflent.

Les élus ont été impliqués dès le début de la réflexion. Ils ont participé à la définition des objectifs et à la validation des travaux. Les élus ont également financé une partie des travaux.



Vue de la Têt depuis le pont de Prades avant et après les travaux.

Après un nettoyage soigné, la rivière est redevenue plus saine et plus agréable à regarder. Les travaux ont également permis de protéger les berges et de prévenir les inondations.

Un abattage sélectif a été réalisé sur les arbres morts et malades. Les arbres sains ont été laissés en place pour favoriser la biodiversité.

Les élus ont été impliqués dès le début de la réflexion. Ils ont participé à la définition des objectifs et à la validation des travaux.

Les élus ont également financé une partie des travaux. Les travaux ont permis de nettoyer la rivière sur 22 km, de Prades à Conflent.

Un abattage sélectif a été réalisé sur les arbres morts et malades. Les arbres sains ont été laissés en place pour favoriser la biodiversité.

Les élus ont été impliqués dès le début de la réflexion. Ils ont participé à la définition des objectifs et à la validation des travaux.

Les élus ont également financé une partie des travaux. Les travaux ont permis de nettoyer la rivière sur 22 km, de Prades à Conflent.

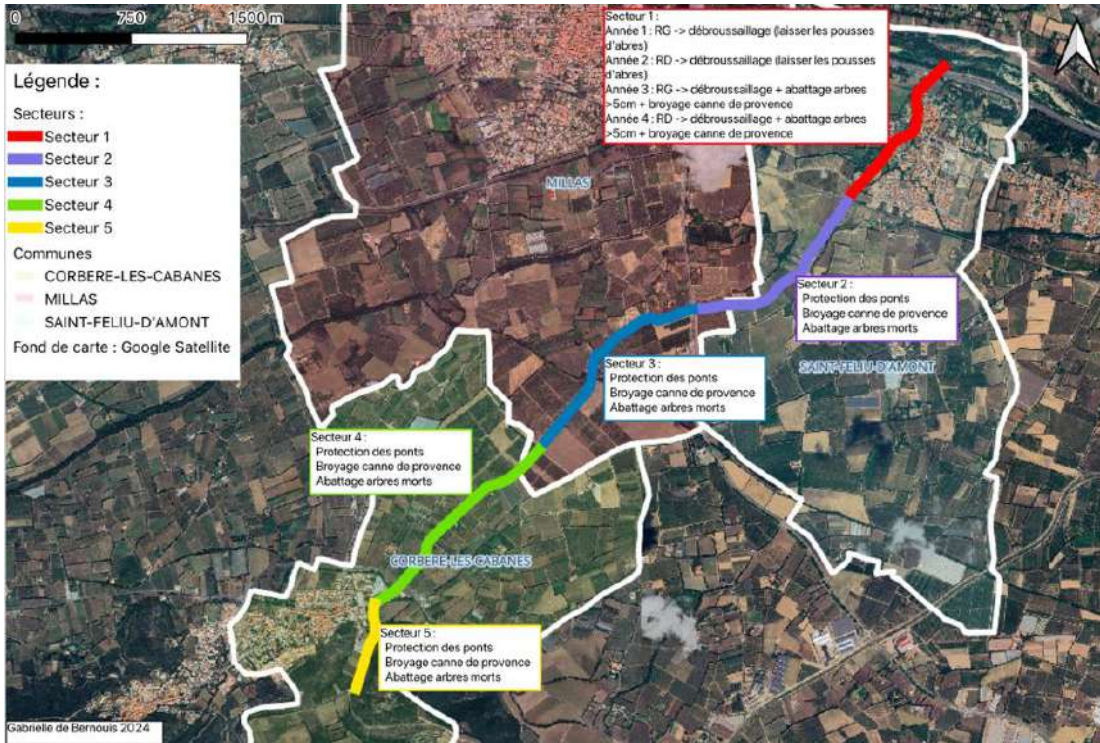
Les élus ont été impliqués dès le début de la réflexion. Ils ont participé à la définition des objectifs et à la validation des travaux.



Article de l'Indépendant du 06 octobre 2024 / Petit Journal Catalan n°914 du 17 au 23 octobre 2024

C.9. Un plan de gestion pour la Coumelade

Une étudiante en seconde année de Bachelor Génie Biologique a travaillé 2 mois sur la réalisation d'un plan de gestion de la Coumelade (affluent recalibré rive droite de la Têt). Le but étant d'optimiser les processus de gestion sur un secteur présentant de forts enjeux de protection contre les inondations tout comme les enjeux environnementaux et d'adaptation au changement climatique. Une nouvelle sectorisation a été proposée tout comme une adaptation de la typologie de travaux aux enjeux en présence. Ces éléments seront intégrés dans la mesure du possible aux nouvelles campagnes de travaux d'entretien dès 2025 ce qui devrait faciliter l'entretien tout en rationalisant les coûts.



Carte synthétique du plan de gestion de la Coumelade – juin 2024

C.10. Traitement expérimental d'espèces exotiques envahissantes

L'Hydrocotyle fausse renoncule est une espèce exotique envahissante relativement nouvelle dans le bassin versant de la Têt. En 2024, elle a fait l'objet d'un plan expérimental d'éradication dans les deux affluents de la Têt où elle a été repérée : la Basse dans la traversée de Perpignan et le Manadeil juste en amont de la confluence avec la Têt. L'opération a été préparée avec l'aide d'un binôme d'étudiants de l'IUT de Perpignan, accueillis d'octobre 2023 à mars 2024 et dans le cadre d'un projet tutoré. Après un état des lieux, les étudiants ont organisé et mené le chantier d'éradication de la Basse en partenariat avec les services de la ville de Perpignan (25/01/2024).



Arrachage manuel de l'hydrocotyle à Perpignan le 25/01/2024 avec des agents de la ville et les étudiants

Ils sont également intervenus manuellement en finition du chantier du Manadeil (du 05 au 09 février 2024) après l'enlèvement mécanisée de la grande majorité de l'Hydrocotyle. Les pousses qui ont échappé aux engins ont nécessité un arrachage manuel pour s'assurer de l'efficacité des travaux.



Chantier d'éradication de l'hydrocotyle sur le Manadeil (février 2024) par méthode mixte.

Les étudiants ont également programmé le suivi du chantier afin d'évaluer les actions d'éradication et de la reprise de la plante. Enfin, ils ont conçu des affiches d'information peuvent être utilisées à des fins de sensibilisation ou de pédagogie. C'est un autre binôme qui a pris le relai de cette première action pour l'année universitaire 2024-2025 (d'octobre à avril). L'éradication de l'hydrocotyle semble difficile puisque sa présence a été détectée fin 2024 sur les berges de la Têt à Perpignan sans que la source des contaminations ne soit identifiée. La mission de ce nouveau binôme est de réaliser le suivi de l'action d'éradication et de construire une formation à destination des agents de terrain, dans un premier temps du SMTBV, pour les aiguiller dans le traitement de certaines invasives liées aux milieux aquatiques. Le cas échéant, les supports de formation (livret) pourront être mis à la disposition des collectivités du territoire.

► ROUSSILLON - FENOUILLEDES

**Baho
 Travaux expérimentaux
 sur le Manadeil**

La lutte contre une plante invasive s'organise



Rencontre avec Magali Marinon-Alex, Agence territoriale de l'eau de la TDH de Fenouillèdes, Arthur Bouchard et Antoine Perraud, élus locaux à Fenouillèdes. Ils ont organisé des ateliers de concertation avec les habitants de Fenouillèdes et de Fenouillettes pour définir les actions à mener.

Une plante envahissante
 Le Manadeil de la TDH Fenouillèdes est un cours d'eau de 1,5 km de long qui traverse le territoire de Fenouillèdes et Fenouillettes. Cette rivière est envahie par le Manadeil, une plante aquatique invasive qui se propage rapidement. Les habitants et les élus locaux ont décidé de mener des actions de lutte contre cette plante.



La Fraude de l'hydrocotyle qui envahit nos milieux aquatiques, elle est très envahissante et se propage très vite. Elle est très résistante et se reproduit facilement.

Les habitants et les élus locaux ont décidé de mener des actions de lutte contre cette plante. Ils ont organisé des ateliers de concertation avec les habitants de Fenouillèdes et de Fenouillettes pour définir les actions à mener.

Article de l'Indépendant du 22/03/2024 et affiches promotionnelles.

C.11. Valoriser le patrimoine du syndicat : 200 arbres plantés

Avec l'augmentation prévisible des températures et du réchauffement des eaux en rivières, plans d'eau ou des zones humides, les arbres sont également un levier d'actions pour apporter, modestement, des bénéfices en termes de résilience des territoires. Le Syndicat est propriétaire d'environ 800 parcelles (cours d'eau et rives de cours d'eau recalibrés, bassins de rétentions, déviations de cours d'eau, ...). Sur ces terrains, une analyse cartographique a été réalisée, permettant de sélectionner une cinquantaine de parcelles, pour accueillir de futures plantations (accessibilité, accès à l'eau, surface et/ou linéaire suffisant). Une première campagne de plantation (200 arbres) a été réalisée dans le bassin de rétention implanté au nord de Pézilla de la Rivière. Dans ce milieu artificialisé, l'installation d'une haie améliorera l'infiltration de l'eau, accueillera la « petite faune » et servira d'outil de sensibilisation sur l'importance des arbres pour notre adaptation au changement climatique.



Les essences choisies sont adaptées au climat méditerranéen : Tamaris, Gattiliers, Grenadiers et Argousiers constitueront une haie de 200 m de long plutôt arbustive. Les Micocouliers, quant à eux, implantés tous les 10 emplacements, incarneront la strate arborée, plus haute. Un partenariat est établi avec la ville qui prendra en charge l'arrosage, sur les 3 premières années, période suffisante pour que les arbres, qui resteront sous surveillance, soient implantés durablement.

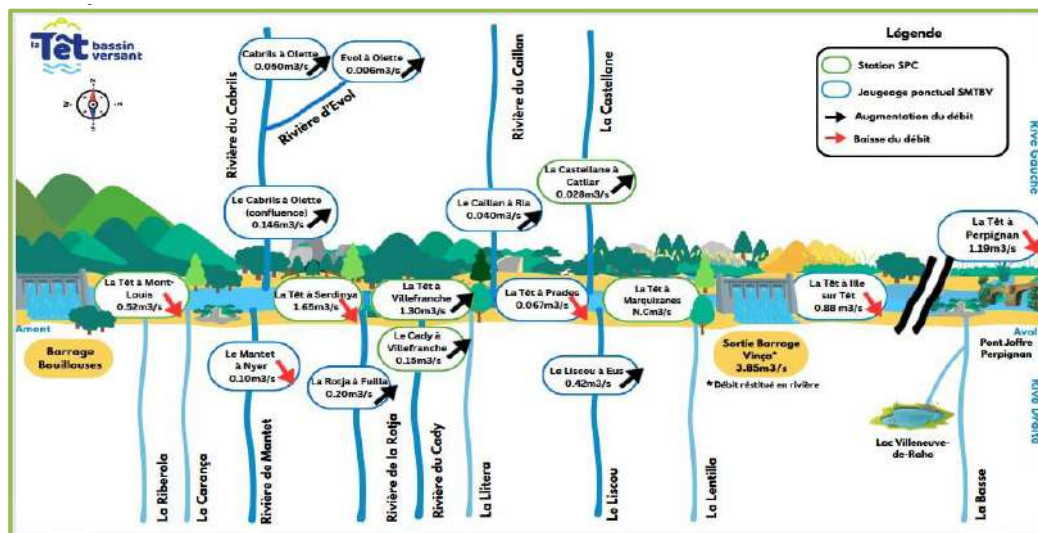
D. Bilan 2024 par thèmes et opérations PGRE

D.1. Amélioration des connaissances et gestion de la ressource

Une hydrologie spécifique à chaque vallée

Le SMTBV est toujours fortement investi dans l'acquisition de connaissances hydrologiques pour mieux comprendre le fonctionnement des cours d'eau, la disponibilité de la ressource ainsi que son bon état en période estivale. Depuis la crise sécheresse débutée en 2023, le SMTBV a renforcé son suivi pour permettre aux gestionnaires de l'eau et à l'ensemble du territoire d'être réactifs, d'anticiper et de s'adapter aux situations extrêmes :

- 133 jaugeages répartis sur 12 sites (amont + aval + affluents du bassin) ont été réalisés en régie, appuyé ponctuellement par des prestations externes (*protocole disponible sur demande*).
- 4 sondes enregistreuses ont été posées en novembre 2024 (Cabrilis, Mantet, Llech et Caillan). Elles viennent compléter le parc stations du SMTBV qui compte 8 stations. Elles permettent un suivi au pas de temps horaire et des courbes de tarage hauteur/débit sont en cours d'élaboration pour traduire automatiquement les hauteurs en débits.
- 10 bulletins hydrologiques ont été construits, édités et diffusés tout au long de l'année auprès des acteurs de l'eau et des EPCI. Ils permettent d'observer les évolutions de débits sur près de 12 points névralgiques du bassin, l'état des milieux et rendent compte de l'évolution règlementaire (arrêt sécheresse en cours et restrictions associées), mais également des modes de gestion et des adaptations mises en place par les acteurs pour s'adapter.
- Le SMTBV est également investi sur l'étude du karst de Villefranche de Conflent (stage de 6 mois sous l'égide du Département) pour identifier les secteurs de transferts potentiels entre karst et cours d'eau.
- Le syndicat est également positionné en accompagnement du PNR sur la vallée Castellane.



Ce protocole et la diffusion des résultats analysés a été mené grâce à l'appui d'une stagiaire de 3 mois et demi (juin-août) de formation BTSA 1ère année.

Des usages agricoles à mieux connaître

La connaissance des données de prélèvements agricoles est une source d'information essentielle. En fin d'année, le SMTBV a ainsi concentré l'ensemble des données disponibles de prélèvements des canaux d'irrigation (12 canaux parmi les plus importants préleveurs), avec accord des gestionnaires des canaux et pour une utilisation interne. Cependant, un grand nombre de prises d'eau, environ 60% du bassin (sur 150 canaux totaux environ), restent encore à équiper. De plus, la connaissance sur les retours en rivière permettrait une meilleure compréhension du système et restent à investiguer davantage.

- Un remplissage des barrages des Bouillouses et Vinça complet grâce aux pluies du mois de mai (hiver et début de printemps secs) mais une fin d'irrigation compliquée en septembre entraînant une nécessité de complément de Vinça depuis les Bouillouses (2.5Mm3 en plus des 4Mm3 durant la période estivale pour le soutien à l'irrigation du Conflent).
- Le SMTBV a largement contribué mise en place d'un protocole de remplissage sur la retenue de Villeneuve de la Raho signé par le Préfet et les acteurs du territoire (Ville de Perpignan, Fédérations des canaux Conflent, ACAV, ASA de la raho, SMTBV, CA66, CD66).
- Des secteurs en rupture d'eau potable (Casefabre, Ayguatebia, la Llagone) et en forte tension (SIAEP de Bouleternère) avec des sécurisations en cours.
- La formation d'un groupe de travail « qualité suivi cyanobactéries » piloté par l'ARS ; protocole d'observation établi en cas de suspicion de cyanobactérie et prévenir les communes.
- Rencontres partenariales SHEM/ Fédération des Canaux du Conflent/ SMTBV : le 14/03 s'est tenue une réunion d'information sur le fonctionnement des Bouillouses et des liens à mettre en place ou à renforcer entre les partenaires et dans l'objectif d'une gestion toujours optimisée.

D.3. Etude T6 : besoin de données fiables pour des résultats fiables

En Co-maitrise d'ouvrage avec la Chambre d'Agriculture et l'Association des Canaux à l'Aval de Vinça - ACAV, le travail a pour objectif de proposer une nouvelle méthodologie de définition des débits biologiques adaptés au fleuve Têt. Les années 2022-2023 ont permis de collecter des données milieu, jusque-là inexistantes : pêches d'inventaires exhaustives (comptage en diversité et en quantité des espèces piscicoles à Marquixanes, Ille sur Têt et Perpignan) et une description terrain des habitats. Suite au constat d'un manque de fiabilité sur les données des stations hydrométriques de l'Etat en basses eaux, et d'un non suivi des prélèvements par les canaux, un arrêt de l'étude fin 2023 a été nécessaire. L'année 2024 a permis de mettre en place l'acquisition des données nécessaires à la poursuite de l'analyse ; 4 stations mobiles ont notamment été installées (Marquixanes, Rodès, Ille et Perpignan) par le SMTBV et suivies tout au long de l'année pour établir des chroniques. De leur côté, les canaux ont également suivi leurs prélèvements sur une année, que l'ACAV et le SMTBV ont ensuite traité et intégré. A ces données s'ajoutent les température air/eau collectées auprès de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux aquatiques. La concaténation de ces données est en cours et sera présentée au 1^{er} trimestre 2025. Le coût total du marché est de 57 180€TTC et sera soldé au premier trimestre 2025.

D.4. L'avis du SMTBV, incontournable dans les dossiers loi sur l'Eau

En tant que syndicat de rivière, le SMTBV est régulièrement sollicité par les services de l'Etat pour donner un avis technique sur les dossiers en cours d'instruction. Cette année 2024, sur la thématique quantitative, ont ainsi été traités :

- Le projet de construction d'une microcentrale d'hydroélectricité – MO : Canal de Corbère / favorable sous réserve de compléments sur l'impact en rivière
- Le projet de SCOT de la Plaine du Roussillon / favorable
- Le projet de REUT à Canet et Perpignan MO : PMM/ favorable
- La demande de dérogation d'augmentation d'un forage industriel en bord de cours d'eau en substitution de son prélèvement dans le canal des 4 Cazals MO : Entreprise Caminal / favorable

D.5. Accompagnement des canaux et des fédérations d'ASA(s)

Le SMTBV a poursuivi son accompagnement auprès de la Fédération des Canaux du Conflent, créée en juillet 2022 dans sa montée en compétences. 4 réunions d'étiages ont été organisées et des échanges constants ont eu lieu au cours de l'année (suivi hydrologique, travaux, règlementation, marché public,). Sur l'aval, le SMTBV a participé aux réunions menées par l'ASA des 4 Cazals-Jardins de St Jacques : fusionné depuis janvier 2023. L'objectif est d'établir un plan d'actions à court-moyen et long terme afin de restaurer la prise d'eau du canal. Le SMTBV a renouvelé son soutien technique au projet.

Comme chaque année, le SMTBV travaille en collaboration avec la mission canaux de la CA66 afin d'encadrer les projets d'économies d'eau et de les inscrire au PGRE pour bénéficier des subventions lors des Appels à Projet FEADER. En raison du contexte sécheresse, aucune opération de travaux n'a été engagée en 2024 mais plusieurs dossiers ont été déposés pour l'année 2025.

D.6. Développement de solutions alternatives : se projeter

Eau'rizon70 l'adaptation de nos territoires au changement climatique

En Co-maitrise d'ouvrage avec l'ensemble des 5 bassins versant du Département, Eau'rizon70 a pour ambition de projeter le territoire en 2070 sous l'effet du changement climatique et d'en décrire les conséquences sur nos ressources et nos territoires. Sur ce constat partagé, et en concertation avec les acteurs, des stratégies d'adaptation et de réduction de vulnérabilité seront construites. La Phase 1 d'état des lieux a été présentée et validée en COPIL le 29/01 avec production d'un rapport et d'une plaquette de synthèse. 2 ateliers de concertation ont été organisés sur la Têt aval à Baho (06/03) et Têt aval (07/03) avec 80 participants, ainsi qu'une participation aux ateliers du Sègre (26/02 à Sainte Léocadie), de l'Agly (07/03 à St Paul de Fenouillet) et du Tech (13/03 au Boulou). *Retrouver les résultats sur la plateforme <https://colidee.com/o161p690/comprendre.htm>*

Une nécessaire synergie avec les grands schémas stratégiques en cours sur l'eau

Le SMTBV garantit une vision cohérente de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Il participe ainsi également aux études et autres démarches (prospectives) en cours sur le territoire :

- Schéma d'Eaux Brutes Agricoles (SDEBA) porté la chambre d'agriculture 66 qui a pour objectif l'état des lieux des assolements et des besoins en eau des cultures actuelles ainsi que leur mode d'irrigation. Puis construire – en concertation - des stratégies d'adaptation futures basées sur des solutions hydrauliques et agronomiques.
- Etude Nappes 70 portée par le Syndicat des Nappes de la Plaine du Roussillon, qui doit cartographier les nappes en haute et basse eaux puis modéliser l'impact des prélèvements, y compris sous l'effet du changement climatique.
- Etude de sécurisation de Villeneuve de la Raho portée par le Département qui souhaite étudier l'ensemble des solutions de sécurisation de la retenue (adducteur Vinça-La Raho, optimisation du canal de Perpignan, dessalement, réutilisation des eaux usées, prolongement Aquadomia)
- Projet de retenues de stockages portée par la CC Aspres, retenues alimentées à partir du canal de Thuir et pour l'irrigation des vignes.

2 études d'opportunités pour accompagner le territoire dans ses prises de décisions

Le SMTBV est sollicité sur de nombreux projets d'accès à la ressource en eau (REUT, stockage, substitution...). Pour répondre à ces attentes de manière plus précise encore, le SMTBV a réalisé deux études d'opportunité en 2024 :

- Interroger la possibilité d'exploiter le parcs ouvrages hydrauliques du syndicat pour le stockage d'eau et rechercher éventuellement d'autres sites potentiels au regard des besoins agricoles et autres usages (multi-usages) à proximité
- Interroger le potentiel REUT des stations d'épuration du bassin versant de la Têt.

Les résultats ont été présentés au bureau et en commission travaux en fin d'année 2024. Ils sont disponibles sur demande et feront l'objet d'une communication auprès des EPCI.

E. Bilan 2024 par thèmes et opérations PAPI

E.1. Gestion de crise : se préparer, favoriser la résilience

Plans communaux de sauvegarde (PCS)

Un état des lieux des PCS (plans communaux de sauvegarde) et DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) des communes du bassin versant de la Têt a été réalisé. 5 réunions de travail avec le SIDPC (service interministériel de défense et protection civile) ont également été impulsées afin d'assurer un partage de l'information et pour travailler à optimiser la gestion de crise. Prévu dans le cadre du PAPI Têt, une opération d'actualisation ou réalisation des PCS et DICRIM a été proposé aux communes, sous le format d'un groupement de commande, via convention. Ce groupement permet d'obtenir des prix plus attractifs et un financement de 80% (par le CD66, le FEDER ainsi que l'Etat) avec un reste à charge par commune de 20%. Au total, 39 communes sont engagées.

Plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) ; un livret guide à destination des EPCI

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) a été introduit par la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, et précisé par le décret n°2022-907 du 20 juin 2022. L'article L. 731-4 du Code de la sécurité intérieure rend son élaboration obligatoire dans un délai de 5 ans à compter de la promulgation de la loi « dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde ». Sur le bassin versant, les 8 EPCI sont soumises à cette obligation. Ce document étant nouveau, le syndicat a souhaité élaborer une aide à destination des EPCI en créant un guide technique. Celui-ci aborde les objectifs, le rôle de l'EPCI, les étapes clés pour l'élaboration, la mutualisation des moyens, le coût d'une externalisation mais également propose une annexe comprenant une trame PICS (ex. de la préfecture du Lot).

Exercice de gestion de crise ; la cellule veille digue du syndicat maintien sa vigilance

Le syndicat réalise chaque année un exercice de gestion de crise afin d'assurer l'opérationnalité de sa cellule veille digues (CVD). L'exercice a eu lieu le jeudi 7 novembre 2024 sur une demi-journée. L'entreprise Mayane a créé un scénario adapté. La ville de Perpignan a été associée. La version 7 du POG actualisée et amendée (derniers arrêtés de régularisation des ouvrages classés) a été portée à la connaissance des services de l'Etat. Un nouvel exercice aura lieu en 2025, cette fois-ci grandeur nature avec des partenaires associés et déplacement sur le territoire afin d'aller plus loin dans l'exercice.

Dispositifs automatiques d'alertes et surveillance des cours d'eau (débits de crues ou débits d'étiages)

Le SMTBV s'est doté en 2020 d'un réseau de station de surveillance des systèmes d'endiguement et des cours d'eau composé en 2023 de 5 sites de mesures dont 3 sites sont équipés de pluviomètres. 2 autres stations plus anciennes existent mais sont non opérationnelles en 2023 (Barrage Courragade amont et vanne du Pont Moll). De nouveaux sites ont été équipés avec un système de mesure innovant par laser : le Caillan à Ria, Le Llech à Espira-de-Conflent, le cabrils à Olette, Manet à Nyer. Le parc de stations du SMTBV est de 14 sites surveillés en plus de réseau Etat (SPC-MO). Par ailleurs, le SMTBV vient d'être lauréat d'un **projet innovant Européen** (fonds européen InnoBuyer), en partenariat avec la société Vortex afin d'automatiser la mesure des débits régulée sur les variations morphologiques de la rivière.

E.2. Accompagnement des porteurs de SCOT, PLU et PLUi

Le syndicat a participé à l'accompagnement des porteurs de SCOT et PLUi. La structure a donné un avis pour le SCOT Plaine du Roussillon en début d'année mais a également été intégrée, en tant que PPA (Personne publique associée), aux premières étapes d'élaboration du PLUi des Aspres, et du SCOT de Corbière Salanque Méditerranée. L'intégration du GEMAPIEN dans l'élaboration de ces documents structurants permet de prendre en compte les enjeux inondations et milieux aquatiques du territoire.



E.3. Reconnaissance des ouvrages hydrauliques classés

Après avoir mené à bien la régularisation des systèmes d'endiguement (SE) de la Têt à Perpignan Bompas, de la Têt à Canet-en-Roussillon, le SMTBV a obtenu les arrêtés de reconnaissances du SE et de l'aménagement hydraulique (AH) des Gourgues et du Manadeil et de la Courragade. Les dossiers de l'AH de l'Agouille d'En Jassal à Canohès, de la Berne à Pézilla-la-Rivière ont été déposés en 2023 et sont toujours en cours d'instruction. Enfin, les décisions suivantes ont été prises par la commission travaux et le bureau ; régulariser le SE de la Coumelade à Saint-Féliu-d'Amont, régulariser le SE du Boulès en gestion par les ASCO dont les études ont commencé en juin 2024, ne pas classer (mais continuer leur gestion) les ouvrages de la Trencade à Thuir, en raison de leur contournement dès l'occurrence 5 ans.

E.4. Surveillance et gestion des ouvrages hydrauliques

La surveillance et l'entretien courant des ouvrages de protection contre les inondations conjuguent interventions techniques et administratives. Le respect des exigences règlementaires impose notamment le suivi administratif de ces derniers par la tenue d'un registre qui trace au quotidien toutes les interventions sur ces derniers, archive toutes les pièces documentaires rattachés à ces derniers dont le rapport de surveillance. Le SMTBV est également tenu de renseigner les localisation et nature des ouvrages sur la plateforme unique des DT-DICT et produire les récépissés correspondants lorsque des travaux sont prévus par des tiers dans l'emprise en question. 33 récépissés de DT-DICT ont été réalisés, les visites mensuelles ont été réalisées et consignées, notamment pour les ouvrages présentant des désordres (i.e. digues des campings à Canet-en-Roussillon et les barrages de la Courragade). La visite des ouvrages avec la DREAL et la DDTM s'est tenu en septembre 2024.

E.5. Entretien des ouvrages et du patrimoine hydraulique

L'accord cadre pour la réalisation des travaux d'entretien et de restauration de la végétation des cours d'eau ainsi que du patrimoine hydraulique a été renouvelé. Ce nouveau marché apporte des évolutions significatives par son allotissement en 8 lots dont 3 multi-attributaires pour un total de 9 entreprises engagées avec le syndicat. Cette composition, plus cohérente techniquement et territorialement, répond mieux à nos exigences que ce soit pour l'entretien du patrimoine ou le PPREV.

Le respect des délais est amélioré et des économies sont réalisées. Ce marché pourra être renouvelé jusqu'à mars 2026. Ce travail est réalisé en collaboration avec la mission PPEV qui conduit les chantiers en rivière via déclaration d'intérêt général (DIG).

| REPARTITION ENTRETIEN PATRIMOINE SMTBV - ANNEE 2024 (en montants €TTC par territoire d'EPCI) | | |
|--|-----------|--------|
| PMM | 389 319 € | 87,60% |
| ASPRES | 16 891 € | 3,97% |
| ROUSSILLON CONFLENT | 13 891 € | 3,27% |
| CORBIERES SALANQUE MED. | 11 739 € | 2,76% |
| CONFLENT CANIGO | 10 200 € | 2,40% |



Le SMTBV doit garantir le niveau de protection des ouvrages dans le temps.

L'atteinte de cet objectif passe par une surveillance et un entretien régulier voire des travaux de confortement. Dans ce cadre, un maître d'œuvre agréé encadrés par les articles L.211-3, paragraphe IV, et R.214-129 à R.214-132 du code de l'environnement a été recrutée via un accord cadre à bons de commandes.



La première mission confiée au maître d'œuvre a été l'élaboration d'un accord cadre à bons de commandes de travaux qui a été finalisé au premier semestre 2024 et a conduit à retenir les entreprises COLAS et GUINTOLI.

Les travaux de résolution de désordres identifiés dans les visites techniques approfondies (VTA obligatoires) sur le système d'endiguement de Canet-en-Roussillon ont été réalisés, ainsi que la remise à niveau du pertuis de l'ouvrage hydraulique de la Courragade.

Enfin, le lit de l'Adou à Llupia a intégralement été repris.



Le travail de la régie

- Entretien des cours d'eau et ouvrages hydrauliques du syndicat comprenant le débroussaillage des berges et des lits, l'égavage et l'abattages d'arbres : **75 jours**
- Entretien des digues et des ouvrages hydrauliques (débroussaillage, nettoyage des parements enrochés, manipulation et graissage des organes fonctionnels) : **22 jours**
- Débroussaillage avec le robot porte-outils : **75 jours**
- Intervention entretien et restauration sur le bassin versant (abattages et égavages ainsi que du débroussaillage + retrait d'embâcles) : **20 jours + autres : 14 jours**



| REPARTITION DES INTERVENTIONS DE LA REGIE SUR LE PERIMETRE DU SMTBV (en proportion du temps passé par territoire d'EPCI) | | | |
|--|--------|------------------|---------------------|
| PMM | ASPRES | CONFLENT CANIGOU | CORBIERES SAL. MED. |
| 63 % | 30 % | 6 % | 1 % |

Les agents de la régie sont également amenés à exercer diverses missions de surveillance et d'inspection des ouvrages. Un agent vient notamment en appui pour le suivi des travaux et l'aide au diagnostic des cours d'eau. De la même manière un agent participe aux jaugeages des cours d'eau (gestion quantitative) ou l'installation de sondes en rivière. Ils participent à la cellule veille digues et à la surveillance des digues et des barrages en période normale, en période de crue et en post-crue. Enfin, ils contribuent également à une partie de l'entretien des sondes de mesures des hauteurs d'eau en gestion par le syndicat en complément de l'entretien préventif et curatif de l'entreprise CENEAU (économie annuelle de l'ordre de 2 000 €).

L'entretien mécanisé (robot) réalisé en régie

Sur le plan technique l'acquisition du robot en 2023 permet de gagner en réactivité et en efficacité car il est ainsi possible de réaliser plusieurs passages dans l'année au gré de l'état de la végétation (ce qui permet de maintenir les ouvrages en bon état, d'éviter les dysfonctionnements et faciliter l'observation d'éventuels désordres). L'engin est stocké dans les ateliers de Saint Féliu d'Avall gracieusement. Il est entretenu de façon hebdomadaire (pendant les périodes d'utilisation intense) par nos agents ou la société ACP à Thuir. Au total, le robot a été utilisé par la régie **96 journées de travail** sur l'année 2024, représentant près de **210 heures** de fonctionnement de la machine. Nous estimons que cela représente un montant d'environ 60 000 € en comparaison de travaux qui auraient été confiées à des entreprises.

50 journées de travail ont été consacrées aux bassins de rétention du syndicat, 7 journées de travail ont été consacrées aux digues des Stades et de Las Bigues à Canet en Roussillon, 39 journées ont été dédiées à différents émissaires et zones spécifiques, notamment ceux du SMBVT (Trencade, Basse, Liebemen et Bompas) ainsi qu'aux pistes appartenant au patrimoine du syndicat.

E.6. Valoriser le patrimoine du syndicat : Photovoltaïque

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'un contrat d'occupation domaniale sous la forme d'un bail emphytéotique administratif (BEA) a été lancée pour le développement de parcs photovoltaïques au sol dans les bassins de Canohès et Ponteilla. A l'issue de la procédure de sélection, conforme aux marchés public et règlements du SMTBV, la société URBASOLAR est attributaire des Baux Emphytéotiques Administratifs (BEA) dont la signature été programmée courant février 2025. Bassin de Canohès : loyers sur 35 ans sans indexation et sans bonus CRE pour 7,56 Mwc installés, bassin de Ponteilla, loyers sur 35 ans sans indexation et sans bonus CRE pour 9.39 Mwc installés. Le bassin du Mas Romeu au nord de Perpignan (Société ARKOLIA) a, lui, reçu un avis négatif dans le cadre de l'enquête publique.

E.7. Opérations d'études et travaux hydrauliques réceptionnées

Travaux sur la rivière de Montjuich (Commune de Bouleternère)

Cette opération fait suite aux désordres survenues suite à la tempête GLORIA qui ont conduit à une incision marquée du lit au droit des endiguements du Montjuich. Les travaux, initialement programmés à l'automne 2022, avaient été repoussés afin de lisser les contributions d'investissement de l'EPCI Roussillon-Conflent. Les travaux ont été conduits en octobre 2024 par l'entreprise GUINTOLI dans le cadre de l'accord cadre de travaux du syndicat. Le montant des travaux s'élève à 30 000€. Les conduites des canaux sous pression du canal de Corbère (branche secondaire) et du Saint-Anne ont été sécurisées afin que les enrochements de protection ne les endommagent pas. Les travaux relatifs à la reprise de l'exutoire du canal pluvial ont fait l'objet d'une convention financière et de rétrocession avec la Commune bénéficiaire de l'ouvrage.

Restauration au droit des remparts de Villefranche de Conflent

Dans le cadre des travaux de restauration du Bastion du Dauphin de la citadelle de Villefranche, des affouillements importants ont été identifiés sur les soubassements. Ces affouillements sont causés par l'incision du lit de la Têt, contrainte dans sa largeur par les remblais historique de la voie SNCF et les remparts. En 2021, le SMTBV a mené une opération de restauration de la végétation du lit afin de limiter les érosions. En 2022/2023, l'EPCI Conflent Canigou a réalisé un confortement préalable des remparts, mais non pérenne. Les recherches historiques montrent que le lit a été modifié par des remblais qui ont suivi les travaux sur la voie SNCF et que la risberme de protection des remparts a disparu. Dans ce contexte, l'étude finalisée fin 2024 a permis de faire le diagnostic des pathologies, les scénarii de travaux seront discutés début 2025.

Schéma hydraulique du Rec d'en Biagnes (commune de la Soler)

A la fusion des syndicats en janvier 2019, le SMBVT a hérité d'un projet de création de deux bassins de rétention des eaux aux abords de l'Agouille d'En Biagnes avec pour objectif de réduire la submersion de la RD37 et de diminuer les apports d'eau sur la commune via le canal de Saint-Eugenie. Les études ont démontré que ce projet n'était pas efficient voire, provoquant par ailleurs localement des sur-aléas. Un nouveau projet a donc été étudié jusqu'à une crue décennale et par la mise en place de 6 ouvrages cadres de franchissement. Le projet a néanmoins été jugé inéligible au PAPI 2024-2029. Par ailleurs, le CD66 gestionnaire de l'ouvrage et principal bénéficiaire, n'a pas souhaité participer aux travaux jugeant les mesures de gestion de crise mises en place suffisantes au regard de la faible fréquence de submersion. Toutefois, le CD66 a proposé au SMTBV de conduire les travaux par convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en exigeant par ailleurs une responsabilité d'entretien. Dans ce cadre, les élus du bureau du SMTBV ont décidé de ne pas poursuivre cette opération dont l'objet dépasse du cadre des compétences du syndicat.

Schéma hydraulique de la commune de Villelongue de la Salanque

Le SMTBV compétent pour l'hydraulique et PMM pour le pluvial ont engagé en septembre 2022 un schéma directeur d'aménagement hydraulique et de gestion des eaux pluviales pour la réduction des aléas liés aux inondations sur le territoire communal tout en n'impactant pas les enjeux à l'aval (i.e. Sainte-Marie-la-Mer). L'étude a permis de déterminer des priorités d'ordre 1 et d'ordre 2 en termes de travaux GEPV (pluvial) pour un montant de 1.2 millions d'euros. Sur l'enjeu GEMAPI, malgré les 6 scénarios étudiés, aucun ne s'est montré réellement efficient, les analyses ACB/AMC se révélant très négatives (protection de quelques routes et non pas d'habitations) et donc impossible à financer en fond propres. Les travaux GEMAPI étaient estimés de l'ordre de 500 000 € à 6 M€. Toutefois, à travers le (possible) projet de réduction de la vulnérabilité des bâtiments existants, les villelonguais pourront bénéficier d'un projet permettant de protéger leurs habitations pour la crue de 1940.

F. Bilan communication et sensibilisation

F.1. Journée nationale de la résilience aux risques inondation

Pour la 3ème année consécutive, le syndicat a impulsé un événement rattaché à la journée nationale de la résilience face aux risques majeurs (« tous résilients face aux risques - s'informer, réagir, se protéger »), journées labélisées par l'Etat. Dans le cadre de cette troisième édition nos équipes ont organisé la visite et une immersion totale dans les entrailles du barrage de Vinça, propriété du Département des Pyrénées Orientales. Découverte pour les uns, rappel pour les autres ... les questions et les échanges très intéressants qui ont accompagné cette visite montrent combien le terrain et ces journées sont appréciées et importantes.



Après la matinée consacrée à une immersion dans le barrage, nos équipes ont proposé la visite d'un chantier de restauration et d'entretien de la végétation du lit et des berges de la rivière du Llech, affluent de la Têt, dans le Conflent. Les élus ont mesuré avec beaucoup d'intérêt les spécificités (et difficultés) d'un entretien sélectif en milieu torrentiel ainsi que tout le travail et les précautions préalables à ce type d'opération.

F.2. Pose de repères de crues : conserver la mémoire du risque

4 conventions (bipartite ou tripartite) ont été établies avec la mairie Millas et les propriétaires privés afin d'installer des repères de crue sur des bâtiments publics ou privés de la commune.

Le 7 février 2024, le syndicat et la mairie, ont installé des repères pour matérialiser les traces de la crue du Boules en 1940. Ces 4 repères, installés sur des secteurs clefs (lieux visibles, de passage, où les témoignages des hauteurs d'eau sont certains), permettent de garder une mémoire du risque.



Au total, 26 repères de crues sont désormais posés sur le territoire. Des recherches bibliographiques et un travail de cartographie (SIG) sont prévus en 2025 pour trouver de nouveaux emplacements. Des actions de communication viendront agrémenter la pose.

F.3. Sensibilisation aux risques auprès des campings

Au cours de l'animation territoriale qui a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du PAPI 2024-2029, le sujet de la population estivale sujette aux risques inondations a été abordé, notamment par la fédération d'hôtellerie de plein-air associée à nos travaux. Plusieurs millions de touristes viennent dans les Pyrénées-Orientales chaque année et la compréhension d'un climat méditerranéen parfois sujet à de crues rapides est souvent une notion abstraite. Bien que cette frange de la population soit présente lors de la période théoriquement la moins propice au risque inondation, certains campings sont ouverts toute l'année ou ferment fin octobre. Face à cela, le syndicat a entamé une démarche de

sensibilisation. Depuis le mois d'octobre notamment, avec la participation de deux étudiants de l'IUT de Perpignan, des supports de sensibilisation sont en cours d'élaboration (flyer, poster) et des échanges avec la fédération d'hôtellerie de plein-air sont réguliers. Le résultat attendu est la création et l'édition d'un ou de plusieurs outils à destination des campings et autres acteurs du tourisme, un support de à placer sur les lieux stratégiques du camping ou à distribuer.

F.4. Réseaux sociaux ; Facebook du syndicat

Les réseaux sociaux sont des canaux d'information et de sensibilisation du grand public. Le syndicat utilise Facebook pour partager les avancées des travaux en rivière, les bulletins hydrologiques pendant l'été, présenter les nouveaux outils de communication, sensibiliser le grand public au risque inondation mais également à la gestion des milieux aquatiques. Cette année, ce sont 59 publications qui ont été réalisées soit plus d'un post par semaine. Cette rigueur dans la publication a permis de rendre le site plus visible : 5 400 personnes ont vu au moins une publication soit + 57% par rapport à l'an dernier.

F.5. Sensibilisation des scolaires



La sensibilisation des scolaires est une action du PAPI. Un accord cadre à bons de commande a été notifié début 2024 à l'association les petits débrouillards.

Un programme de 3 séances à destination du cycle 3 (CM1, CM2, 6^{ème}) a été élaboré et permet d'aborder les notions suivantes : cycle de l'eau, bassin versant, risque inondation, crues historiques mais également lors de la sortie terrain d'aborder les notions de ressources en eau, de faune et de flore en lien avec les milieux aquatiques. Les outils existants du syndicat (maquette du bassin versant, kakémonos, vidéos, etc..) sont également utilisés et donc valorisés.

Pour cette année scolaire 2024/2025 : les communes identifiées comme prioritaires dans le TRI (territoire à risque important d'inondation) ont été contactés, **27 classes** ont été sélectionnées, soit **900 élèves** qui peuvent bénéficier d'un programme de sensibilisation au risque inondation. Malgré un manque de visibilité sur les financements, le syndicat a souhaité maintenir son engagement auprès des jeunes en préservant cette action.

| EPCI | Nombre classes | Communes |
|------------------------|----------------|--|
| PMMCU | 18 | Canet, Perpignan, Saint-Estève, Toulouges, Villelongue, Le Soler |
| CC Roussillon Conflent | 4 | Corneilla-la-Rivière, Ille-sur-Têt |
| CC Conflent-Canigou | 3 | Vinça |
| CC Aspres | 2 | Thuir |

F.6. De nouveaux outils d'animation PAPI, dont une mascotte

Règles et magnets pour les petits et les grands

L'idée inscrite et financée dans le cadre du PAPI était de rendre le sujet des inondations moins anxiogène auprès des plus jeunes tout en passant maintenant un certain nombre de message en termes d'attention et de vigilance.



Avec l'appui d'un graphiste, du public consulté via les réseaux sociaux et surtout, de la commission communication, la mascotte a été apposée sur un règle graduée lenticulaire pour les enfants et des magnets pour les adultes. Ces objets permettent de rappeler les bons gestes à adopter en cas d'inondation : 2000 magnets et 2000 règles sont en cours d'impression et seront distribués, chaque année dans les écoles participant à notre programme scolaire) mais également dans les autres événements grand public.

Un jeu d'évasion inédit pour faire passer les bons messages sur la gestion des risques

Un jeu d'évasion, également appelé escape-Game est une activité ludique et immersive où un groupe de joueurs doit résoudre des énigmes pour accomplir une mission dans un temps limité. A destination des enfants l'outil en cours de finalisation, permettra aux enfants de se placer dans la peau d'un acteur de la gestion de crise (syndicat de la Têt, maire, pompier) et d'en comprendre le rôle. Créé en partenariat avec le réseau Canopé Occitanie relié au Ministère de l'éducation nationale, l'outil également conçu avec des professionnels est donc bien adapté aux enfants. Il sera utilisé dans le programme scolaire risque inondation dès l'année prochaine et pourra être également prêté aux écoles.

F.7. Communiquer sur la sécheresse et les bons gestes

Ces trois dernières années, la sécheresse intense et prolongée qui frappe le bassin (y compris en période hivernale traditionnellement connue comme celle des crues et de la recharge des nappes) oblige les acteurs locaux, dont le SMTBV, à repenser et renforcer la stratégie de gestion de la ressource en eau en vue d'un territoire plus résilient et plus vertueux. Véritable changement de culture pour lequel l'adhésion de tous est impérative, l'objectif nécessite de mieux communiquer et sensibiliser le grand public qui n'accède pas toujours ni facilement aux bonnes informations, notamment à travers les arrêtés sécheresses dont la lecture apparait tout de même très compliquée.

Des plaquettes pour les particuliers, les communes et les agriculteurs

Un stage de master 2 a donc travaillé sur la production de synthèses pédagogiques et simples à la fois pour les particuliers, les agriculteurs et les collectivités. A chaque fois, selon 3 niveaux ; alerte, alerte renforcée et crise, soit donc 9 plaquettes format poche éditées et distribuées sur l'ensemble du bassin.

The image displays a set of 9 informational plaquettes from the Syndicat Mixte de la Têt - Bassin versant (SMTBV). The central theme is drought and water restrictions. Key elements include:

- Top Left:** A summary of drought statistics: average temperature in the Têt basin is +1.4°C above 1988 and 2018; deficit of precipitation is -50% in 2022; deficit in storage is -75% in 2023.
- Top Middle:** A section titled 'Les mesures de restriction sécheresse pour les particuliers' (Measures of drought restriction for individuals), explaining the impact of 3 years of drought and low precipitation.
- Top Right:** A grid of 6 categories of restrictions, each with a 'Prohibited' (Interdiction) icon:
 - ARROSEMENT:** Prohibits watering lawns and gardens, watering trees and shrubs, and watering lawns.
 - REMPLISSAGE:** Prohibits filling swimming pools and hot tubs.
 - COURS D'EAU:** Prohibits fishing and taking water from streams.
 - NETTOYAGE - LAVAGE:** Prohibits cleaning terraces and patios, washing cars at home, and washing cars at stations.
 - DIVERS:** Prohibits filling swimming pools, filling hot tubs, and filling hot tubs.
- Bottom Left:** A section on 'Niveau de sécheresse' (Drought level) with a scale from 'Vigilance' to 'Crise', and instructions on what to do in a crisis (e.g., conserve water, avoid showers, etc.).
- Bottom Middle:** A section titled 'Changions de mental, agissons maintenant!' (Change our mindset, act now!) with QR codes for more information.
- Bottom Right:** A section titled 'Les mesures de restriction ne s'appliquent pas à...' (Restriction measures do not apply to...), listing exceptions like agricultural use, fire fighting, and certain industrial uses.

Un poster sur les économies d'eau à la maison réalisé pour le village de l'eau de Perpignan

Agissons aujourd'hui, économisons l'eau de demain !

Dans sa maison

AUX TOILETTES
Investissez dans une chasse d'eau à double commande à un prix abordable, ce sont des économies d'eau réalisées à chaque utilisation.
Pensez main : En plaçant une bouteille remplie de sable ou une brique dans le réservoir de la chasse d'eau, vous réduisez et consommez moins d'eau.

DANS LA SALLE DE BAIN
Optez aussi pour des équipements économes en eau !
Une douchette à débit limité c'est 75 % d'économies en eau assurées.
Un mousseur placé sur les robinets, c'est réduire de 40 % sa consommation d'eau.
Finir le gaspillage avec le mitigeur thermostatique, outil idéal pour contrôler la température de l'eau.
Sans oublier les bons gestes !
Une douche c'est 5 min maximum : une douche une chanson.
Fermez le robinet pendant le savonnage, rasage et lavage.

DANS LA CUISINE
Un lave-vaisselle rempli et en mode ECO, c'est de l'eau et de l'énergie économisée en un seul geste.
La vaisselle à la main, sans gaspillage : c'est une bassine pour nettoyer vos ustensiles.
Et pour 2 x plus d'efficacité, recyclez l'eau de cuisson pour arroser vos plantes.

DANS LA BUANDERIE
Un lave linge à étiquette A+++ , rempli et tournant à 30 °C, consomme moins d'eau et d'énergie.

Dans son jardin

VERS UN JARDIN PEU GOURMAND EN EAU
Optez pour un jardin méditerranéen tout aussi bien garni en fleurs, plantes aromatiques et arbustes.
BIEN ENTREtenir SON JARDIN, C'EST AUSSI LIMITER L'ÉVAPORATION EN...
Arrosez tôt le matin ou tard le soir.
Protégez vos sols avec un paillage.
Déséchant de manière sélective et régulière sans utiliser de pesticides.

LAVER SA VOITURE... EST-CE UNE PRIORITÉ ?
Si oui, favoriser le lavage à sec !
Avec un produit adapté et un chiffon en microfibre, la voiture brille tout autant et sans eau !

DES EQUIPEMENTS POUR PRÉSERVER L'EAU
Pour une utilisation de l'eau raisonnée, utiliser l'arrosage goutte à goutte pour votre jardinière ou serre.
Un programmeur d'arrosage automatique est parfait pour planifier l'heure et la quantité d'eau nécessaire en un seul geste.
RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE
Face à la sécheresse, le récupérateur d'eau de pluie est essentiel pour arroser vos plantes sans puiser dans l'eau potable.

PRENDRE SOIN DE SA PISCINE
La protéger contre le vent et le soleil grâce à une simple bâche, c'est 80 % d'évaporation en moins garantie !
ENTREtenir SA PISCINE...
Limiter les appoints et les vidanges.
Traiter essentiellement si un développement d'algues est constaté.

Magnets (aimants frigo) réalisés pour le village de l'eau de Perpignan

Je couvre ma piscine dès que possible pour que ni vent ni soleil ne me la vident !

Les plantes locales et méditerranéennes c'est tout aussi beau et c'est moins d'eau !

Paillez vos sols sans restriction, à l'eau moins d'addiction !

Une douche le temps d'une chanson, moins d'eau en consommation !

Têt bassin versant
www.bassinversant.fr

1 éco geste, 0 regret

Tutoriel recherche de fuites à la maison pour les particuliers

Poster sur les cyanobactéries et leurs impacts qui développent avec la chaleur dans les rivières

Le Guide Anti-Fuites pour les particuliers

ETAPE 1 : Fuites ou pas fuites ?

Le soir, après avoir utilisé l'eau nécessaire pour la journée, éteignez les appareils qui consomment l'eau et dirigez vous vers votre compteur d'eau.

Notez l'heure et les chiffres affichés sur votre compteur d'eau :
 ----- (chiffres soir)

Le lendemain matin, avant d'utiliser l'eau, relevez l'heure et les chiffres inscrits sur votre compteur :
 ----- (chiffres matin)

Si chiffres soir > chiffres matin = fuites.

ETAPE 2 : Où sont cachées les fuites ?

Pour le savoir il suffit de vérifier toutes les installations utilisant de l'eau :

- Robinet** : Assurez-vous qu'ils sont correctement et **douche** : fermés et ne fuient pas.
- Sanitaires** : La chasse d'eau ne doit pas couler, ni faire du bruit.
- Eviers et radiateurs** : Observer s'il y a de l'eau sur le sol ou si des gouttes tombent.
- Tuyaux** : Vérifier que les tuyaux ne soient pas humides.

Comment lire son compteur ?

1 Chiffres fond noir = m³ d'eau (1 m³ = 1000 L)

2 Chiffres fond rouge = petites valeurs (litres ou décilitres)

Plombier
Placez un mouchoir sur le robinet ou sur le pareil des toilettes ; si au bout de quelques instants il est humide, il y a une fuite !

Cuivre
si les toilettes fuient, le flotteur et/ou un joint abîmé peuvent en être responsables (prenez à enlever le tartre).

ETAPE 3 : Contacter un expert

Dans le cas où la fuite ne peut être réparée par vos soins, la meilleure solution est de contacter un plombier. Celui-ci pourra diagnostiquer avec précision les fuites et remplacer le matériel défectueux.

Tout savoir sur les cyano' !

1 Qu'est-ce que les cyanobactéries ?

Souvent confondues avec des algues, les cyanobactéries ou algues bleues sont des bactéries appaues il y a plus de 3 milliard d'années. Elles font partie des premiers organismes photosynthétiques, c'est-à-dire qu'elles ont la capacité de créer de l'oxygène à partir de l'énergie lumineuse, de l'eau et du dioxyde de carbone (CO₂).

2 Dans quels environnements vivent les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries vivent dans les eaux douces et dans les eaux salées. On les aperçoit particulièrement dans les rivières, lacs et étangs. Elles apprécient d'autant plus les eaux stagnantes.

3 Comment identifier les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont retrouvées :

- A la surface de l'eau sous diverses formes (filets d'écumes, mousses) et couleurs allant du vert au gris jusqu'au bleu.
- Au fond des rivières sous la forme de biofilms sur les galets. Les biofilms peuvent se détacher au gré des courants ou par vieillissement et ainsi s'agglomérer pour former des "flocs" visibles à la surface de l'eau. Les "flocs" sont également retrouvés déposés sur les berges des cours d'eau.

4 Pourquoi les cyanobactéries peuvent-elles être dangereuses pour la santé ?

Il est naturel et tout à fait normal de retrouver des cyanobactéries dans les milieux aquatiques. Cependant, sous l'effet de la chaleur et d'autant plus en période estivale et de sécheresse, certaines cyanobactéries ont tendance à proliférer et produire des toxines dites "cyanotoxines" en trop grande quantité et pouvant être dangereuses pour la santé humaine et animale.

5 Pour votre santé, soyez vigilant et suivez les mesures de sécurité !

- Observez l'environnement. Si vous apercevez des filets d'écumes ou des flocs, ne vous baignez pas.
- Baignez vous essentiellement dans les zones de baignades autorisées et surveillées.
- Surveillez vos enfants et animaux de compagnie. Ne touchez pas ni ne mettez à la bouche les bâtons et/ou galets présentant un dépôt d'algues.
- Maintenez les chiens en laisse en veillant à ne pas les laisser entrer dans la rivière.
- N'ingérez pas l'eau et surtout n'avaliez pas les flocs et/ou biofilms.
- Lavez-vous les mains avant de manger.
- N'entrez pas dans l'eau si vous présentez des blessures ouvertes.
- Prenez une douche après la baignade.

6 Comment agir ?

Si vous êtes confronté à un cas de suspicion de cyanobactéries, veuillez scanner les QR Codes afin d'être redirigé vers la boîte à outil de l'ARS (Agence Régionale de Santé) constituée d'une FAQ sur les cyanobactéries, d'un formulaire de signalement et d'une fiche « culture générale » sur les cyanobactéries.

Poster de sensibilisation pour lutter contre les macrodéchets.

Le SMTBV s'engage dans la lutte contre les macrodéchets

la Têt bassin versant
www.bassinmet.fr

1 Qu'est - ce qu'un macro déchet ?
Un **macrodéchet** est un déchet solide d'origine humaine, abandonné dans le milieu naturel. Il flotte en surface ou git immergé. Il se compose de divers matériaux tels que le caoutchouc, le plastique, le verre, le papier, etc. Les macrodéchets peuvent aller du mégot de cigarette à la machine à laver, en passant par les lingettes intimes.

2 Pourquoi une unité de capture des déchets ?
L'**unité de capture de déchets** est composée d'une structure en fer galvanisé accompagnée d'un filet en polyéthylène. Respectueux de l'environnement, ce dispositif filtre l'eau et retient les déchets les empêchant ainsi d'atteindre les milieux aquatiques et la mer où ils ont un impact néfaste sur la faune, la flore et indirectement, sur l'homme. Ainsi, après chaque pluie, un agent du SMTBV assure l'entretien en récupérant les déchets piégés.

En agissant à la source, le dispositif de capture de déchets permet de diminuer de 80% la pollution de nos cours d'eau et de la mer.

Le **SMTBV** se mobilise pour un territoire plus propre avec plusieurs **unités de capture** déjà installées à **Sainte-Marie, Villelongue-de-la-Salanque, Bompas et Pia.**

3 Quels déchets sont capturés et que deviennent-ils ?

Traitement

- Collecte
- Suivi scientifique (UPVD)
- Tri

5 % de métal
10 % de carton/papier
85 % de plastique

4+ Participez vous aussi !

- Ramener ses déchets chez soi ou les jeter dans une poubelle
- Ramasser les déchets perdus
- Opter pour des alternatives (cendrier de poche, gourde, sac réutilisable, etc.)

Sources : Accord RAMOGE - Clean-up Rivers - Vidéo Redplast66

Deuxième partie : ROB 2025

G.Ressources financières du syndicat

Les participations des membres

Le syndicat pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet. A ce jour les recettes comprennent essentiellement les participations des EPCI membres de la collectivité ainsi que les subventions obtenues grâce aux labels PAPI, Contrat de rivière et autre PGRE. Les participations sont calculées à partir de l'unique critère de la population DGF et selon les statuts du SMTBV. Elles portent à la fois sur les besoins en fonctionnement et les besoins en investissement et suivent nature des opérations).

| ANNEE | TOTAL PARTICIPATIONS | PMMCU | Roussillon Conflent | Conflent Canigou | Aspres | C3SM | Pyrénées Catalanes | Pyrénées Cerdagne | Haut Vallespir |
|-------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-----------------|
| 2021 | 2 261 845,58 | 1 720 958,58 € | 214 109,06 € | 152 626,12 € | 77 330,55 € | 76 809,74 € | 18 695,71 € | 877,22 € | 438,60 € |
| 2022 | 2 188 419,64 € | 1 705 786,48 € | 189 271,97 € | 125 742,12 € | 71 643,69 € | 75 963,85 € | 18 695,71 € | 877,22 € | 438,60 € |
| 2023 | 1 858 878,85 € | 1 377 854,65 € | 187 276,99 € | 128 403,57 € | 70 895,88 € | 74 436,23 € | 18 695,71 € | 877,22 € | 438,60 € |
| 2024 | 1 932 081,20 € | 1 577 817,32 € | 59 963,64 € | 126 250,90 € | 70 254,74 € | 77 312,86 € | 19 165,91 € | 877,21 € | 438,60 € |

Pour l'année 2024, le montant total des participations EPCI était de 1 932 081.20 € soit 329 764 € de moins que l'année 2021, – 256 338.44 € par rapport à 2022 et + 73 202.25 € par rapport à 2023.

L'évolution des contributions, notamment sur la partie investissement est en rapport direct avec le nombre et la nature des investissements (et la clé de financement selon les EPCI concernés) qui n'est jamais le même d'une année sur l'autre. La contribution est toujours calculée au plus juste des besoins et en tenant compte à la fois du fonds de roulement et des subventions d'investissement et de fonctionnement.

Ainsi il existe systématiquement un potentiel multiplicateur entre les contributions des EPCI et le budget ainsi que les réalisations. En 2024, la part de contribution des EPCI affectée aux investissements était de 653 281.81 €, celle des subventions d'investissement, réelles, de l'ordre de 418 606.59 €. Les dépenses réelles d'investissement pour 2024 sont de 1 039 746.82 €.

Le transfert de compétence GEMAPI

En vertu de la convention de transfert de compétence GEMAPI (délibérée le 09/12/19) de la part de PMMCU, consolidée par convention financière de transfert (08/07/20), la compensation des charges transférées par cet EPCI sont stabilisées à hauteur de 171 596 €. Cette compensation s'ajoute à la participation de PMMCU au budget de la collectivité

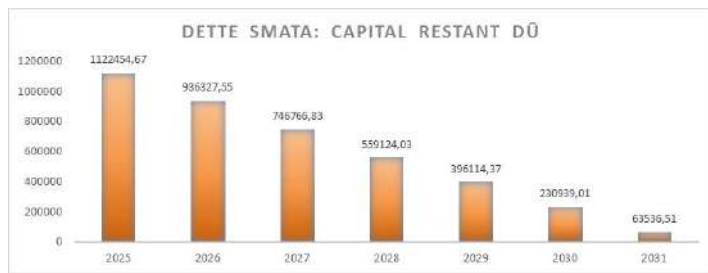
Les subventions de fonctionnement et d'investissement

Il faut souligner - et ce n'est pas le cas dans toutes les collectivités territoriales - que plusieurs postes de travail (financés sur les charges de personnel imputées au chapitre 012 du budget de fonctionnement) bénéficient de subventions de la part d'un ou plusieurs partenaires financiers en des proportions pouvant aller de 50% à 80%. En 2024, cette participation a pu augmenter puisque plusieurs agents en disponibilité ou ayant quitté la collectivité n'ont pas tout été remplacés ou ont été remplacés par des agents dont les profils et missions peuvent désormais prétendre à des financements. Ces subventions sont généralement de l'ordre de 130 000 € par an et en moyenne mais ont doublé cette année 2024. Néanmoins, le contexte budgétaire national et les changements successifs et de cycle de programmes des financeurs oblige à la prudence en termes de prévisions. Les subventions d'investissement, elles, ont été de près de 559 147.37 € dont 140 540.78 de RAR.

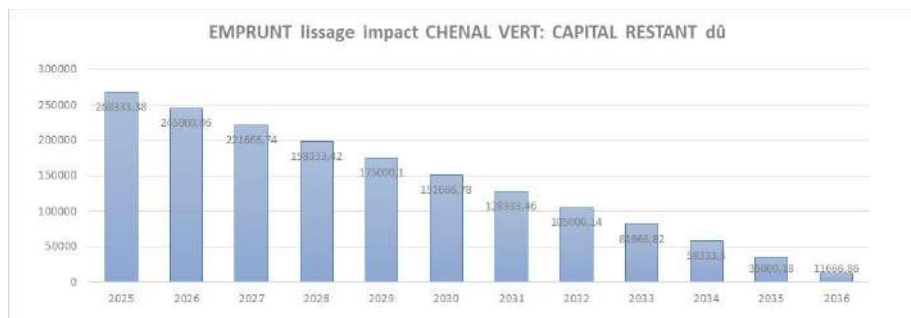
Gestion de la dette

Le capital restant dû de la dette héritée du SMATA s'élève à **1 394 698.69€** au 01/01/2024. Cette dette est remboursée par PMMCU à hauteur de 87.09% et Corbières Salanque Méditerranée (C3SM) à 12.91%. Cette dette est intégrée à la participation financière des EPCI. Le SMTBV a renégocié la dette en 2021 avec un résultat particulièrement intéressant pour les principaux intéressés : extinction en 2031 au lieu de 2034 et diminution du coût des annuités de l'ordre de 100 000 €.

L'emprunt contracté en 2009 auprès du crédit agricole pour un montant de 1 000 000 €, a pris fin le 15/04/2024, après une dernière annuité de 91 701.52 € ce qui va libérer de la capacité de financement pour les investissements à venir. D'autre part, au 01/01/2025 le capital restant dû passe à 1 122 454.67 € libérant ainsi 272 244 €. Enfin, la dette s'éteindra en 2031.



Indépendamment de cette dette SMATA héritée et dans le cadre de la maquette BP 2021, un emprunt avait été contracté aux fins de tamponner la contribution solidaire (5%) des CC Aspres, CC Roussillon Conflent et C3SM aux travaux hydrauliques du Chenal vert à Canet. L'emprunt porte sur 350 000 € sur une durée de 15 ans au taux de 0.89 % (annuités de 25 997.70 €). Il est pris en charge par C3SM (14,60%), CC Roussillon-Conflent (58.40%), CC Aspres (27 %). Le capital restant dû au 01/01/2025 est de 268 333.38 €. **L'endettement** pluriannuel à compter du 01/01/2025 est de **1 390 787.99€** soit **-295 577.40€** qu'en année 2024.



Situation globale de l'endettement :

| Evolution de la dette | 01/01/2024 | 01/01/2025 | 01/01/2026 | 01/01/2027 |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Lissage impact TX chenal vert | 291 666.70 € | 268 333.38 € | 245 000.06 € | 221 666.74 € |
| Dettes historiques SMATA | 1 394 698.69 € | 1 122 454.67 € | 936 327.55 € | 746 766.83 € |
| Total | 1 686 365.39 € | 1 390 787.99 € | 1 181 327.61 € | 968 433.57 € |

Le cadre budgétaire ; fonctionnement

BP 2024 : section de fonctionnement / dépenses réelles / crédits ouverts = **1 743 489.80 €**

Evolution des contributions des EPCI à la section de fonctionnement :

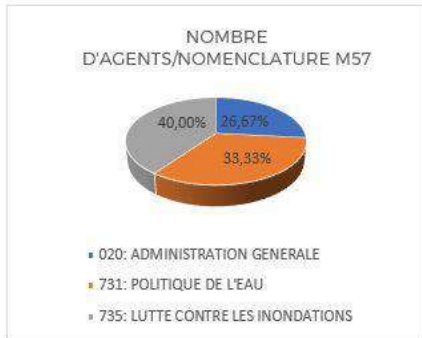
| 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 624 503 € | 1 637 925 € | 1 289 602 € | 1 278 799 € |

Il faut rappeler la spécificité des missions du syndicat dont le chapitre 011 assure notamment les crédits nécessaires à l'entretien d'un parc hydraulique important pour assurer la protection des populations et des biens contre les inondations, ce qui représente près de 475 438 € (2024) soit près de 60 % des crédits ouverts au chapitre 011 et 68 % du réalisé.

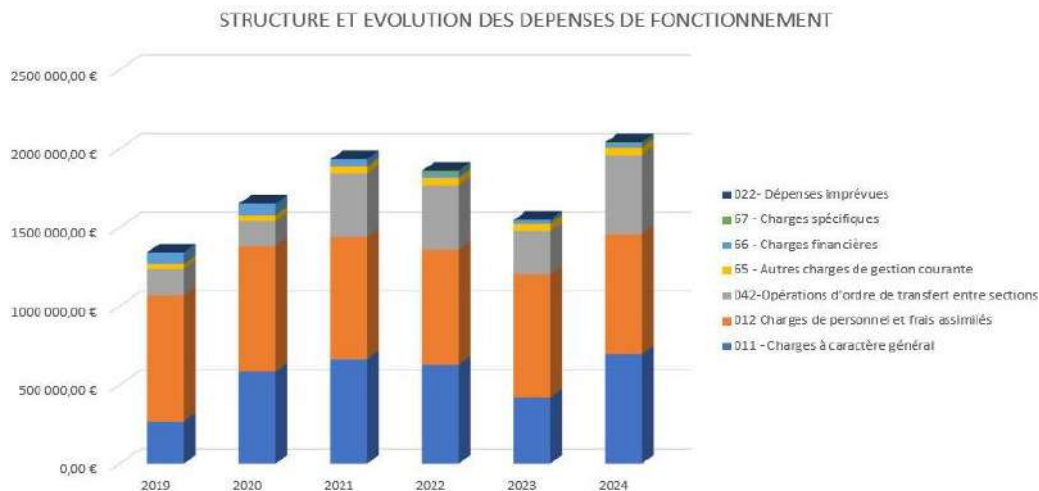
Le déploiement, l'entretien et fonctionnement (abonnement) des sondes hydrométriques nécessaires aux missions de gestion quantitative de la ressource et à la surveillance des cours d'eau ainsi que des ouvrages hydrauliques en période de crue (barrages, bassins et digues) sont également imputés sur cette section 011 et représente de l'ordre de 16 000 € en 2024.

A terme et à l'horizon 2029, il faut bien noter que suivant le projet qui a été engagé d'incrémenter progressivement le parc station du syndicat (à l'instar de nombreux syndicats de rivières constituant le réseau AIGA) le coût de fonctionnement pour cette mission indispensable au syndicat de bassin versant représentera de l'ordre de 50 000 €.

Dans la même perspective, tous les travaux de restauration des rivières réalisés dans le cadre des opérations d'investissement 2020-2024 (et bénéficiant de subventions) devront être entretenus, même si cet entretien relève normalement du propriétaire riverain (ce qu'encourage et recommande le SMTBV après chaque opération réalisée). Si cette opération (restauration = investissement > entretien = fonctionnement) sera maîtrisée (vase communiquant) vis-à-vis des contributions des EPCI (la part de la contribution affectée en investissement diminuera au profit de la part affectée en fonctionnement), la conséquence mécanique sera d'augmenter les crédits du chapitre 011 de fonctionnement. Enfin, l'ensemble des nouveaux ouvrages hydrauliques réalisés et à venir dans le cadre du PAPI 2024-2029 (chenal vert, digues, vanne de Torreilles, digue de Canet, Manadeil ...) devra également être entretenu.



Les charges de personnel (50 % des crédits ouverts au chapitre 012) sont en réalité (réel) rabattues à 34 % car 6 postes sont désormais subventionnés. Elles ont légèrement diminué comparé à 2019. A noter également, que le chapitre 012 comprend la convention avec Pézilla de la rivière à hauteur de 43 344€ (dont 18 000€ en charge de personnel) pour l'entretien du bassin de rétention. Les tickets restaurants représentent environ 30 000 €.



Les charges de personnel sont atténuées par des subventions (Agence de l'eau, région, Etat). Chaque année des économies substantielles sont également réalisées par mutualisation des besoins entre service, ingénierie en interne (>< externalisation), ce qui conduit à des charges de gestion relativement stables. Enfin, les charges financières sont en baisse, la dette SMATA s'arrêtera en 2031.

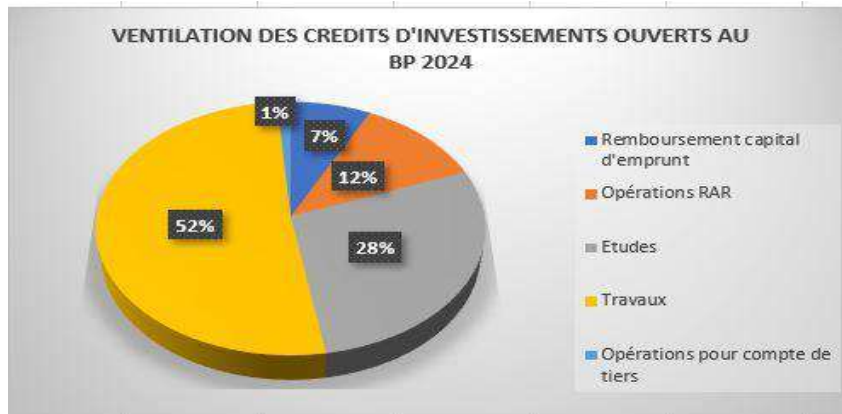
Le cadre budgétaire ; investissement

BP 2024 : section d'investissement/ dépenses réelles / crédits ouverts ; **4 370 766.67 €**

Dont nouveaux crédits de l'ordre de 2.8M€ et 1M€ de RAR (RAR rabattus à environ 0.4M€ en 2024).

Evolution des contributions des EPCI (hors chenal vert) à la section (dont capital de la dette inclus) :

| 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|-----------|-----------|--------------|
| 637 342 € | 550 493 € | 569 276 € | 653 281.81 € |



L'optimisation de la gestion financière du syndicat et l'obtention de label (PAPI, PGRE, Contrat) garantit quasi-systématiquement l'obtention de subventions pour les investissements, ce qui a permis de consolider la trésorerie et de disposer d'une situation financière parfaitement saine avec un fonds de roulement positif sur les 3 dernières années et une bonne progression en 2024.

La trajectoire mise en place sur ces dernières années, conforme aux ROB successifs et aux affectations de résultats, a permis à la fois de diminuer le volume global des contributions des EPCI (- 329 764 € entre 2019 et 2024), de lisser certaines opérations d'investissement sans impacter l'EPCI concerné (ne pas l'obliger à puiser dans son fonds de roulement ou augmenter la taxe GEMAPI) et préserver le fond de roulement, favorisant par ailleurs la gestion de la trésorerie (avance de subventions, FCTVA...).

Par ailleurs, l'obtention des labels et la garantie de faire financer les opérations via les dispositifs contractuels (PAPI, PGRE, Contrat de rivière, appels à projet...) donne un coefficient multiplicateur entre les contributions des EPCI et le réalisé. En 2024, la part de contribution des EPCI affectée aux investissements était de l'ordre de 653 281.81 €, les investissements réalisés de l'ordre de 1 039 746.82 €.

En 2024 les contributions des EPCI – pour la part investissement - ont été légèrement augmentées mais restent inférieures de près de 256 000€ par rapport à 2021 (pour 1.9M€ au total) et près de 2.5 M€ de trésorerie du syndicat ont été mobilisés et utilisé au mieux pour ne pas impacter les EPCI. La recherche continue de pistes d'amélioration vient également bonifier la situation.

Toutefois, cette situation a été construite pour préparer la période 2025-2029 qui s'ouvre et pendant laquelle arrivent les opérations conséquentes de travaux hydrauliques d'investissement, notamment sur PMMCU, CC Conflent Canigou, et Roussillon Conflent.

Rappelons que le PAPI prévoit une Programmation pluriannuelle d'investissement de l'ordre de 17 M€ auxquels s'ajouteront les investissements GEMA + PGRE le fruit des études en cours dont EAURIZON 70 qui vont demander une incrémentation des moyens financiers et potentiellement humains, du syndicat dans les années à venir.

Les opérations d'investissement 2025 seront détaillées dans les parties suivantes + PPI 2025-2030.

H. Politique générale ; contrat de rivière, PAPI, PGRE

H.1. Contrat de rivière : nouvelle feuille de route GEMA à construire

Le bilan du contrat de rivière 2017-2022 ayant été livré et partagé, le SMTBV est amené à définir une nouvelle feuille de route stratégique, opérationnelle et financière pour les années à venir et sur les sujets de l'eau, de la qualité de l'eau, les milieux aquatiques, les milieux naturels et la communication.

Il sera notamment question d'actualiser le diagnostic sur 4 catégories d'enjeux du territoire :

- A. Restaurer et entretenir les cours d'eau du territoire
- B. Gestion des milieux aquatiques et zones humides
- C. Qualité des eaux des rivières > lien avec les usages et ressources
- D. Stratégie de communication transversale

Ces stratégies peuvent faire intervenir d'autres acteurs que le syndicat et il conviendra très tôt dans la définition des stratégies de clarifier en concertation le « qui fait quoi » (schéma d'acteurs) pour travailler en complémentarité. Le SMTBV animera des comités techniques en ce sens. Le bureau syndical sera invité à statuer sur le rôle du SMTBV dans ces stratégies. En particulier il aura à :

- Confirmer la poursuite de l'action sur les sujets déjà investis
- Décider du niveau d'ambition sur les sujets non ou peu pris en charge
- Valider et un nouveau dispositif de concertation
- Décider des limites précises de l'exercice des compétences / missions du SMTBV
- Adapter les ressources humaines à ces nouveaux objectifs

H.2. PGRE : dresser le bilan territorial et les perspectives futures

Le PGRE a entamé la dernière de ses 6 années de mise en œuvre (2019-2024). Comme demandé par SDAGE 2022-2027 (OF7) un bilan-évaluation complet doit être établi. Il doit dans une première partie, faire le bilan-technico-financier qui clôture à l'instant t un certain état de la ressource, de ses usages et des coûts associés. Et dans une deuxième partie, évaluer la démarche PGRE (atteinte des objectifs, cohérence du programme d'actions face aux enjeux, gouvernance,) pour en tirer des pistes d'amélioration et la rédaction d'un futur programme d'actions.

Ce bilan-évaluation doit également permettre, avec le recul d'un cycle de 6 ans, de questionner les choix réalisés par le territoire autour de l'outil PGRE. Extraction de quelques exemples de questions évaluatives :

- Comment intégrer les démarches prospectives issues de maitres d'ouvrage et d'échelles différents dans la future programmation PTGE ? Quels critères mettre en place et sous quel pilotage ?
- Comment approcher de façon objective les liens entre masses d'eau connectées souterraines (nappes, karst) et superficielles, ainsi que les interconnexions avec les canaux à l'échelle du bassin versant de la Têt ?
- Les leviers financiers pour accompagner cet outil ont-ils été suffisants ? La capacité financière d'investissement des porteurs de projets est-elle à la hauteur des enjeux ?
- Quelle portée et crédibilité donner à cet outil actuellement non réglementaire et quelle articulation avec les instances déjà présentes et aux plans nationaux en cours (Plan Résilience par exemple) ?

La rédaction d'un CCTP pour recruter un bureau d'étude est en cours et sera présentée en MISEN pour validation des financeurs et de l'Etat au 1^{er} trimestre 2025. La consultation des entreprises devrait permettre un début de l'étude au plus tôt en avril 2025 pour une durée de 10 mois et un coût prévisionnel de 80k€TTC subventionné à 70% par l'Agence de l'Eau.

I. Perspectives 2025 par thèmes et opérations GEMA

I.1. Incision du lit de la Têt > continuité du projet et faisabilité

Vérifier la faisabilité et la pérennité des outils et méthodes avant d'engager des travaux

Le projet de restauration va gagner en fiabilité par la reprise et complétude des études d'avant-projet et sera enrichie de nouvelles prospections (géotechniques, géophysiques, topographiques, hydrogéologiques, naturalistes) et strictement nécessaires pour vérifier la faisabilité et la pérennité du projet, affiner son dimensionnement et donc ses coûts.

Ces prospections impliquent un travail amont conséquent de conception du programme de sondages et levés, d'animation foncière sur les parcelles privées, d'autorisations de l'Etat (création d'accès en berges, interventions dans le lit de la rivière) puis de consultation et de suivi des entreprises.

Quatre missions importantes seront notamment engagées en 2025 :

- La stratégie de communication, notamment les outils pour faciliter les prospections
- La stratégie d'intégration des enjeux écologiques
- La stratégie de maîtrise foncière pour anticiper les points durs
- Le protocole de suivi concerté des futurs travaux

La maîtrise d'œuvre va également analyser le besoin d'études particulières (archéologie préventive, sols pollués) et le cas échéant les définir pour le compte du SMTBV. Le coût de la maîtrise d'œuvre pour l'année est estimé à 682 000€, dont 20% (133 000€, dossiers réglementaires d'autorisation de travaux, définition et suivi des études particulières) concernent à proprement parler le futur projet sur le site pilote (intégralement situé dans le périmètre de PMMCU). Le coût de réalisation des études complémentaires (géotechnique des berges et des ouvrages, géophysique, topographie, hydrogéologie, inventaires habitats faune flore) est estimé à 780 000€.

Des partenariats techniques mais également financiers à rechercher

Le SMTBV va devoir s'assurer de la participation des autres acteurs territoriaux. Le SMTBV a déjà signifié, notamment au dernier comité de pilotage du projet, qu'il ne pourrait réaliser seul la restauration du lit de la Têt, d'autant que ce projet va bénéficier à d'autres « objets » que la rivière : la RD66 et ses seuils, les nappes du Quaternaire, les seuils et prises d'eau des canaux devraient voir leur situation s'améliorer. Ainsi, muni d'éléments précisés, le SMTBV va conduire un certain nombre de rendez-vous politiques, notamment avec le Département, le Syndicat des Nappes, l'Etat (pour son rôle historique dans la construction de la RN116 et l'extraction de matériaux) pour déterminer les modes d'engagement de chacun. Ceux-ci seront formalisés dans un document.

Le cas de la RN 116 – RD 66 à intégrer dans le schéma global d'aménagement

En complément, les échanges avec le Département devront porter sur la gestion à plus court terme de la RD66 entre Ille sur Têt et Perpignan. En effet, l'ouvrage routier, en contact direct avec la rivière, n'a pas fait l'objet de travaux d'entretien depuis sa création, il y a une trentaine d'années, par la DIRSO. Or des éléments préoccupants (enrochements linéaires et seuils déstabilisés par la végétation, voire affouillés) ont été mis en lumière par le rapport de diagnostic du RTM suite aux crues exceptionnelles. La DIRSO a bien procédé aux travaux d'urgence (6 millions d'euros : seuils du Soler 3 et de Millas, 760ml de talus), mais n'a pas engagé le Plan d'Aménagement d'Itinéraire (5 ans, 12M€) évoqué fin 2021, lequel prévoyait, une gestion adaptée de l'ensemble des seuils (7 ouvrages) et des enrochements du talus (24km), ainsi que de l'aménagement d'accès sécurisés sur le talus (aujourd'hui absents).

I.2. Compensations écologiques à Sainte Marie : année 2/30

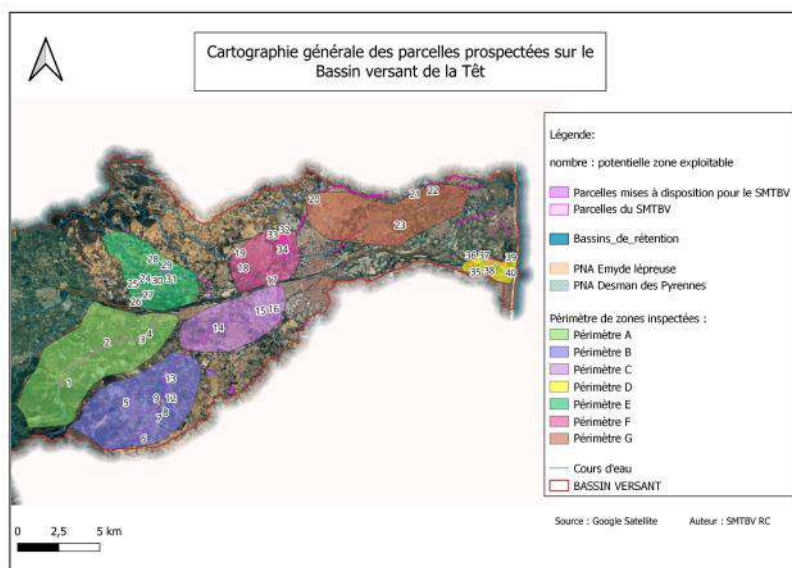
Les mesures de compensation seront réalisées en deux temps, sur les périodes les moins préjudiciables à la faune et la flore. En janvier-février, les parcelles du bloc Ouest feront l'objet d'un désamiantage (5 zones + 75ml de plaques ondulées semi-enterrées), précédé d'une préparation du site (débroussaillage

puis retrait de déchets par une entreprise d'insertion). Ces travaux sont estimés à 21 000€ (en partie prévus au BP 2024). Puis d'octobre à décembre, plusieurs entreprises se relayeront pour finir la remise en état des parcelles avec :

- Une mission de démolition, retrait de clôtures et déchets
 - o Le ramassage exhaustif des déchets et dépôts
 - o La démolition d'un des cabanons en parpaing et de ses fondations
 - o Le retrait des clôtures internes et en bordure de route pour un total de 400ml
 - o Le retrait des restes de palissage d'une ancienne vigne
 - o Le retrait d'une portion de début de route goudronnée sur 20m²
 - o La gestion des déchets et export dans filières adaptées / brulage interdit
- Une mission de gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Une mission de pose d'une clôture agricole après débroussaillage sur 4m max sur 1450ml,
- Création de 2 mares de 100 à 150m² et de profondeur max 120-150cm
- Une mission de transformation d'un forage en piézomètre pour éviter un risque de pollution des eaux souterraines et permettre suivi ponctuel de qualité et du niveau piézométrique.
- Création margelle béton, fourniture et pose d'une tête de piézomètre verrouillée.
- La suite de la restauration des prairies permanente avec un déchaumage et semis

Ces travaux seront à coordonner avec l'intervention du Département sur le tablier de la RD11, laquelle sera opérante sur toute l'année 2025. Le cout estimatif de la mise en œuvre du plan de gestion pour 2025 est de l'ordre de 150 000€.

I.3. Valorisation du patrimoine > plantations d'arbres



Une analyse géomatique et des visites sur le terrain ont été réalisées sur l'ensemble du patrimoine du syndicat afin de dresser un état des lieux détaillé de chaque parcelle, en prenant en compte plusieurs critères choisis pour leur importance dans la faisabilité et la durabilité des projets de plantation. Seules les parcelles classées A dans la notation qui a spécialement été étudiée seront sélectionnées pour des analyses et diagnostics approfondis et engager de nouvelles plantations.

Budget annuel 10/15 000€.

I.4. Mise en œuvre de la stratégie zones humides

L'arrivée de la chargée de mission fin 2024 permet d'initier dès cette année la mise en œuvre de la stratégie conformément aux orientations politiques ayant défini la feuille de route. La gestion des zones humides est plus que jamais cruciale face au changement climatique. Ces milieux jouent un rôle fondamental pour réguler les crues, recharger les nappes phréatiques et protéger la biodiversité. En mettant en œuvre ces actions concrètes, l'objectif est de préserver ces milieux naturels, mais aussi contribuer à une meilleure gestion de l'eau sur le bassin versant.

Collecte et capitalisation des données

Un travail de centralisation et de compilation des données existantes est un préalable pour mettre à jour les connaissances spécifiques sur les zones humides, notamment sur leur hydrologie, leurs fonctions dans le grand cycle de l'eau et leurs enjeux. Des recherches seront également menées afin de connaître le contenu détaillé des bonnes pratiques déjà identifiées sur d'autres territoires.

Gouvernance et communication

Un comité technique dédié aux zones humides à l'échelle du bassin sera mis en place et animé pour consolider la construction de la feuille de route. En fin d'année, 4 commissions géographiques seront l'occasion de présenter (communes, structures associatives, etc.) le bilan des actions menées et recenser les nouveaux besoins, y compris en termes d'information et de communication.

Travaux et opérations concrets

Une opération de travaux est d'ores et déjà prévue sur la Prades de Canohès avec la renaturation d'un sol dégradé (2400m²), opération estimée à 40 000 € financée par le biais un appel à projet dont le syndicat est récemment lauréat. Un travail sur le fonctionnement hydraulique des Prades de Thuir et Llupia devrait également être entrepris pour comprendre le fonctionnement et les interactions entre la Basse, les canaux et la Prades. Estimation projet de l'ordre de 40 000 € financé à 80% par l'agence de l'eau. Enfin, au niveau des zones humides de Torremilla un travail en régie a déjà été initié pour intégrer les enjeux dans le programme de travaux prévus par le SMTBV sur le bassin de la Courragade permettant ainsi une meilleure intégration des enjeux et optimiser les procédures administratives.

Participation aux actions et plans de gestion engagés sur le bassin

Il est question de participer activement aux démarches en cours sur :

- Le Bourdigou : accompagnement sur le suivi zones humides de PMM lié au projet de retrait des épis en mer, accompagnement technique sur le bilan du plan de gestion et le cas échéant à l'écriture d'un nouveau plan de gestion du site selon les enjeux établis sur les zones humides
- La Prades de Canohès : accompagnement technique de l'étude hydraulique portée par PMM
- Les Bouillouses : suivi de la mise en œuvre du plan de gestion du CD66, impulsion à la caractérisation des enjeux des zones humides et état des connaissances

Les financements de l'Agence de l'eau sont très favorables pour ces milieux jugés prioritaires.

I.5. Nouvelle tranche de restauration et d'entretien / bassin amont

La campagne de travaux 2025-2026 permettra de réaliser les dernières opérations de restauration (ou d'investissement) du premier Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Végétation (PPREV) 2020-2025, à hauteur de 150 000 € à 200 000 €. Parallèlement, l'entretien (en fonctionnement) s'organisera et/ou se systématisera sur les secteurs à enjeux. La demande de solde auprès des financeurs (Agence de l'Eau 30% et de la Région 20%) sera effectuée en fin d'année pour clore le premier PPREV. La prolongation de la DIG, qui se termine en octobre 2025 sera demandée aux services de l'Etat pour 5 années supplémentaires. Ainsi, la mise en œuvre du second PPREV, élaboré au second semestre 2025, pourra être envisagée. Une aide auprès de l'Agence de l'Eau qui entame son 12^{ème} programme sera demandée et devrait permettre de mobiliser 30% de financements sur les quelques 80 000 € annuel programmés.

I.6. Lancement du plan pluriannuel / bassin aval (Perpignan – Canet)

La dissolution des ASCO Bompas et Sainte Marie, a pour conséquence de laisser la possibilité au SMTBV, s'il le souhaite, et sous déclaration d'intérêt général, d'intervenir sur ce linéaire de la rivière Têt entre Perpignan et Canet. Ce linéaire de la Têt n'est plus entretenu depuis des dizaines d'années. Un état des lieux et un diagnostic ont été initiés en interne et une première tranche de travaux a d'ores et déjà été engagée fin 2024 au niveau du passage à gué de Bompas et en ce début d'année au niveau du passage à gué de Villelongue, coût 20 000 €. Un programme de travaux pluriannuel (PPI) prévoit des

interventions de l'ordre de 130 000 € par an pendant au moins 3 ans, entièrement financés par la trésorerie récupérée de ces ASCO dissoute et potentiellement accompagnés par l'Agence de l'eau à hauteur de 30%. L'objectif est de travailler les atterrissements et les berges (ainsi que les potentiels embâcles et arbres morts) pour retrouver les fonctionnalités du cours d'eau. Au terme de cette restauration (travaux d'investissement) le linéaire devra être entretenu pour pérenniser ces investissements par des travaux imputés en section de fonctionnement, faisant peser la charge sur la section de fonctionnement, charges à caractère général.

J. Perspectives 2025 par thèmes et opérations PAPI

J.1. Travaux hydrauliques programmés

> 3 opérations particulièrement prioritaires eu égard aux enjeux ou la réglementation.

Travaux de sécurisation de la Courragade (Perpignan)

Cet ouvrage fait l'objet d'un arrêté de prescriptions complémentaires datant de 2018 qui a conduit le SMTBV à la réalisation de premiers travaux de mise en conformité et d'un porter à connaissance en 2019. Après une instruction relativement longue et complexe des dossiers, l'arrêté de régularisation en AH a été obtenu en février 2024 et l'arrêté travaux en juin 2024. Cet arrêté autorise le creusement de niveaulement du barrage amont dont les déblais argileux seront utilisés pour les travaux d'étanchéité. Le montant prévisionnel de l'opération est de l'ordre de 650 000€. Le SMTBV bénéficie normalement d'une subvention de 80 000€ de la part de la Région et a demandé 200 000€ à l'Etat correspondant à 50% du cout prévisionnel des travaux de sécurisation. Le démarrage des travaux est potentiellement planifié pour l'automne 2025, les consultations des entreprises interviendront au premier trimestre mais les travaux ne seront engagés qu'à l'obtention de l'arrêté du fond Barnier. (La réalisation de ces travaux faisant l'objet d'une obligation réglementaire dans les 3 ans après publication de l'AP).

Travaux de confortement de la digue des campings (Canet)

Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau a été déposé et instruit, le SMTBV a obtenu l'arrêté de travaux en aout 2024. Toutefois, les incertitudes sur les fonds Etat ont conduit le bureau des élus du bureau à décaler cette opération à l'année 2025. Selon le planning, les inscriptions budgétaires pourront se faire via AP-CP sur deux exercices 40% en 2025 et 60% en 2026. Le chiffrage prévisionnel de l'opération est de l'ordre de 1 500 000 € TTC. Les périodes d'intervention environnementales et les activités touristiques contraignent le démarrage du projet en octobre 2025, sous réserve de visibilité sur les subventions Etat. La consultation de l'entreprise interviendra avant le vote du budget. La notification de cette dernière et l'ordre de démarrage des travaux seront conditionnés à l'obtention des subventions PAPI et arbitrage du bureau (La réalisation de ces travaux faisant l'objet d'une obligation réglementaire dans les 3 ans après publication de l'AP).

Travaux de remplacement du barrage vannier de la Llabanère (Torreilles)

Les dossiers PRO/DCE ont été finalisés et un CSPS a été recruté. Les travaux sont programmés à l'exercice 2025 (à l'automne à la période favorable écologiquement) sous réserve de l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation. Le montant des travaux et la maîtrise d'œuvre d'exécution sont estimés à 860 000 €TTC. La commune de Torreilles participe à hauteur de 20% via convention financière. Cette opération ne bénéficie pas de subvention. Un dossier au fond vert a été déposé en 2023 et renouvelé en 2024 sans réponse à ce jour malgré les relances du SMTBV et de la commune de Torreilles auprès de l'agence de l'eau et de la sous-préfecture.

| OPERATIONS travaux PI & PAPI | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|--------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Vannes Torreilles | 52 800,00 € | 857 830,86 € | | |
| Digues des Campings CANET | 17 580,00 € | 486 568,00 € | 1 000 000,00 € | |
| Courragade | 4 950,00 € | 650 892,00 € | | |
| Recettes (subventions, FCTVA, Commune) | 21 758,00 € | 217 758,80 € | 502 889,67 € | 560 640,85 € |
| TOTAL Autofinancement prévisionnel | 53 572,00 € | 1 777 532,06 € | 497 110,33 € | - 560 640,85 € |

Projet de confortement du chenal du Cady (Vernet-les-Bains)

Les travaux projetés visent à arrêter le processus d'incision sur l'intégralité du linéaire fragilisé et de conforter les fondations des protections de berges pour préserver l'intégrité et les fonctionnalités du chenal. La consultation d'un maître d'œuvre était programmée pour fin 2024. Toutefois, les incertitudes sur le fond Barnier ont entraîné le report de cette opération en 2025. Les pièces du marché sont finalisées, la demande de subvention à l'Etat a été envoyée en fin d'année 2024. Le coût travaux est de l'ordre de 1 200 000 € TTC avec un financement prévisionnel 40% Etat, 40% Feder. Les consultations pour la maîtrise d'œuvre ne seront engagées qu'à l'obtention de l'arrêté du fond Barnier.

J.2. Continuité des études et travaux hydrauliques

Nouvelle stratégie pour la vallée du Boulès

A la suite de l'abandon du premier projet de protection contre les crues du Boulès et face aux exigences réglementaires de reconnaissances des digues en système d'endiguement, le bureau des élus du SMTBV a acté, avec les parties prenantes, la mise à disposition de tout ou partie des digues au SMTBV (entité Gemapienne seule à pouvoir gérer ce type d'ouvrages). Les études de régularisation et/ou de neutralisation ont été lancées en juin 2024 pour un montant de 117 000 €. Pour réaliser le diagnostic approfondi du fonctionnement des ouvrages des consultations pour des relevés topographiques et études géotechniques ont été réalisées en début d'année 2025 et représentent près de 90 000€. L'arrêté de subvention de la Région de 20% pour une assiette éligible de 350 000 € a été obtenu. La demande de subvention de 50% à l'Etat dans le cadre du PAPI a été envoyée en mars 2024 et fait l'objet d'un accusé de réception mais pas d'un arrêté.

Réaménagement du Manadeil et niveau de protection des Gourgues (Pézilla de la rivière)

Le système d'endiguement des Gourgues et Manadeil, accompagné des aménagements hydrauliques de la Vigne d'En Désire et du Lou Torrent a été autorisé en juin 2024. Sur la partie amont des Gourgues, les études de dangers ont montré que le niveau de protection centennal ne pouvait être maintenu contrairement à ce que l'aménagement du pont blanc prévoyait. Un projet de rehausse de la digue en rive droite a donc été étudié et inscrit au PAPI. Le Manadeil a pour sa part fait l'objet d'un schéma de réaménagement du chenal. Coût total des travaux Gourgues et Manadeil de l'ordre de 2 800 000 €, les dossiers de subventions seront déposés au premier trimestre 2025 ; 50% Etat, 20% Région, 10% CD66.

Maintien du niveau de protection des systèmes d'endiguements

La gestion des ouvrages de prévention des inondations règlementés engagent la responsabilité du syndicat. Ce dernier doit notamment garantir le niveau de protection des ouvrages dans le temps. L'atteinte de cet objectif passe par une surveillance et un entretien régulier voire des travaux de confortement lorsque des désordres sont identifiés. Dans ce cadre, un maître d'œuvre agréé encadrés par les articles L.211-3, paragraphe IV, et R.214-129 à R.214-132 du code de l'environnement a été recrutée via un accord cadre à bons de commandes. La mission confiée au maître d'œuvre a été l'élaboration d'un accord cadre à bons de commandes de travaux qui a été finalisée au premier semestre 2024. Une enveloppe travaux de l'ordre de 60 000 € est budgétisée pour cette année 2025 (pas de subvention).

J.3. Prévention des risques ; groupement de commande PCS

Les mesures de sauvegarde (établissement et/ou actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)) relèvent de la compétence des communes mais le syndicat et sa cellule veille digue ont également un intérêt et une implication dans la gestion de crise eu égard aux ouvrages hydrauliques, notamment classés. Le PAPI et les financements possibles grâce au label obtenu ont conduit à proposer le montage d'un groupement de commandes dont le syndicat serait le coordonnateur à l'échelle du bassin versant et dont l'objet serait l'actualisation ou l'élaboration des PCS, des DICRIM et d'exercices de gestion de crise. Cette collaboration doit permettre de réaliser une économie d'échelle et d'assurer une cohérence dans la gestion de crise, ainsi que d'améliorer les connaissances et compiler les données pour un territoire plus résilient aux risques (objectif du PAPI). Coût de l'opération 240 000 € financée à 80% pour les PCS (FEDER, CD66), 80% pour les DICRIM (Etat) et 60 % pour l'exercice de gestion de crise (FEDER). Hormis

pour l'exercice de gestion de crise (5 000 €), l'autofinancement des PCS et DICRIM seront entièrement pris en charge par chacune des (39) communes constitutives du groupement.

J.4. Réduire la vulnérabilité de l'existant

La non disponibilité de fonds Barnier a contraint le syndicat à renoncer au marché public préparé en 2024 pour réduire de la vulnérabilité à l'échelle parcellaire et garantir une meilleure résilience. Cette démarche, ambitieuse et innovante sur le territoire, a pour objectif d'inciter via un diagnostic personnalisé les propriétaires à adapter leur habitation, entreprise ou établissement public prioritaire afin de mettre en sécurité les personnes et limiter les dommages en cas de crue.

- Diagnostics pour les bâtis à usage d'habitation (90% de subvention pour les travaux)
- Diagnostics pour les entreprises (40% de subventions pour les travaux)
- Diagnostics pour les bâtiments publics (80% de subvention pour les travaux)

Pour cela, plusieurs types de travaux pourront être réalisés par les propriétaires et financés par le dispositif : batardeaux, pompes dans la cave, clapets anti-retour, zones refuges etc. (Voir image ci-dessous). Coût des diagnostics : 1 000 000 € sur 6 ans (financement à 80%) soit 200 000 € à la charge du syndicat à termes. Le coût des travaux ne sera pas à la charge du syndicat mais à la charge des financeurs et des propriétaires. Cette opération fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande annuel, reconductible de manière à ne pas engager la collectivité sans visibilité sur les financements publics. Pour la tranche de cette année 2025, les financements sont assurés ; Etat, Région, CD66.

J.5. Communication & sensibilisation

Recherche de nouveaux sites pour l'implantation de repères de crues

La récupération de la base de données des PHEC (plus hautes eaux connues) issues des études PPRI Têt aval, Basse Castelnuou pilotées par les services de l'Etat fera l'objet d'un traitement pour extraire et prioriser des sites intéressants pour matérialiser des laisses de crues passées et continuer le travail sur la mémoire des risques.

Poursuite de l'animation auprès des scolaires

Près de 27 classes vont bénéficier cette année 2025 (Décembre 2024 à Juin 2025) d'une animation autour du risque inondation. Si les fonds Barnier se débloquent, le nombre de classes pourra être augmentée selon le souhait de la commission communication et dès la rentrée 2025 (septembre), la prochaine campagne (2025-2026) sera également préparée.

Des livrables pour les campings et la sensibilisation aux risques du grand public

Un projet avec des étudiants de l'IUT de Perpignan est en cours de réalisation, en partenariat avec la fédération de l'hôtellerie de plein air. Le résultat attendu est la création et l'édition d'un ou de plusieurs outils à destination des campings et autres acteurs du tourisme, un support de à placer sur les lieux stratégiques du camping ou à distribuer. Le jeu d'évasion tout public, « escape game », sera livrée cette année et inauguré avec la commission communication.

K. Perspectives 2025 par thèmes et opérations PGRE

K.1. Amélioration des connaissances et gestion de la ressource

Un parc de stations de mesures déployé à fiabiliser

L'arrivée du nouveau chargé de mission fin 2024 permet de consolider le travail sur la fiabilisation et la maintenance du nouveau parc de stations de mesures du SMTBV. Un protocole de jaugeages 2025 sera établi prenant en compte :

- Un suivi mensuel des 8 sites équipés pour la construction et la fiabilisation des courbes de tarage hauteur/débit. Ce suivi, novateur, implique un temps agent important dédié à la récupération et l'analyse de chroniques de données à pas de temps journalier. Cependant, il permet de s'affranchir d'une prestation extérieure (comme en 2024) et la montée en compétence du SMTBV.
- Un suivi d'étiage hebdomadaire renforcé en période estivale pour donner une vision en direct (mais ponctuelle 1 mesure= 1 débit à une date donnée et non une chronique de données)



Le SMTBV, retenu pour son projet européen de mesures de débits expérimentales

En partenariat avec l'entreprise Vortex-io, le SMTBV a répondu à l'appel à projet Innobuyer financé par la commission européenne et a été retenu pour son projet « Surveillance durable de l'eau dans un lit de rivière en évolution ». Démarré le 02/11/2024 pour une durée de 10 mois, ce projet expérimental vise à développer la mesure automatique des bas débits en cours d'eau par image caméra. Le site pilote est situé à Ille sur Têt au niveau du pont de la D2. Il est soutenu par les partenaires (AERMC, DREAL, Etat, fédération de canaux, syndicats de rivière) et fera l'objet d'une réunion finale en juin 2025. Le coût de l'opération est nulle et une enveloppe de 5500€TTC d'aide à l'acquisition de matériel et de communication est octroyée au SMTBV.

K.2.Lancement de l'étude « Diagnostic des canaux du Conflent »

Vers la modernisation et optimisation du patrimoine hydraulique

L'accompagnement des gestionnaires de canaux d'irrigation se poursuit avec le lancement par le SMTBV de diagnostics sur 8 canaux prioritaires du Conflent. De par sa récente création, la Fédération des Canaux du Conflent (FCC) a demandé le soutien technique et financier du SMTBV afin de mener cette étude. Le SMTBV y a répondu favorablement dans le respect de ses statuts. L'étude a pour objet le diagnostic des réseaux hydrauliques existants des canaux d'irrigation adhérents à la FCC et identifiés prioritaires en termes d'impact sur la ressource. Sur la base de la connaissance du fonctionnement des structures et des dysfonctionnements observés, les objectifs sont de construire des programmes de solutions et de travaux priorités pluriannuels et d'établir le fonctionnement des interactions canaux-

cours d'eau. Les ASAs bénéficiaires s'engagent à la mise en œuvre des travaux préconisés, notamment l'automatisation de leur vanne de prise d'eau.

Les pièces du dossier de consultation sont en cours de rédaction pour la mise consultation via passation de marché public et un lancement de l'opération estimé en mai-juin 2025. Le coût estimé est de 120k€TTC subventionnés à 70% par l'Agence de l'Eau et à 10% par le CD66. Autofinancement de 20% dont 10% engagé par les ASAs bénéficiaires et possibles aides de la Banque des Territoires.

K.3.Elaboration d'un plan local de gestion de la Castellane

Suite au constat d'assecs sur la vallée de la Castellane en août 2024 et le manque de réactivité de la part des usagers, le sous-préfet de Prades a impulsé une dynamique auprès des acteurs de l'eau (ASAs, communes, syndicats d'eau potable...) de la vallée. Des marges de progrès de gestion collective sont attendues pour le printemps 2025, consistant à la mise en place d'un registre de prélèvement par chaque ASA et à la définition d'un calendrier de prélèvement inter-canaux évolutif en fonction des restrictions sécheresse en vigueur. À défaut de solution collective, une gestion contraignante avec la mise en place de débits réservés sera envisagée. Le PNR, en partenariat avec le SMTBV est amené à poursuivre son travail d'animation en 2025.

K.4.Eau'rizon70 : après la projection, le temps de l'action

La démarche se poursuit par la présentation et la validation en COPIL de la phase 2 de Diagnostic au 1^{er} trimestre 2025. Les acteurs du territoire seront également amenés à se réunir autour d'ateliers de scénarisation pour prioriser les actions à court-moyen et long terme qu'ils souhaitent voir aboutir sur leur territoire en fonction des trajectoires climatiques présentées. Cette fois, l'ensemble du bassin versant de la Têt sera convié, rassemblant l'amont et l'aval de Vinça afin de construire ensemble et de manière solidaire les stratégies futures. Ces ateliers permettront d'entamer la 3^e et dernière phase de l'étude à savoir la rédaction d'un programme d'actions adapté au territoire, qui servira de base à la construction du futur PTGE.





L. Fonctionnement de la structure / RH

En 2024, et conformément au RIB 2024, l'effectif au SMTBV a enregistré l'arrivée :

- Service animation et projets de territoire :
 - 1 chargé de mission Zones Humides (titulaire FPT)
 - 1 chargé de mission PGRE (CDD 1 an)
(Postes financés à 80 % par l'Agence de l'Eau et la Région)
- Service administration générale et moyens :
 - 1 agent en charge de la comptabilité (recrutement direct au 01/07/2025)

Au 01/01/2025, l'effectif du SMTBV s'élève à 15 agents à temps plein.

Mouvements de personnel 2025 :

Recrutement :

- 1 agent responsable des finances (emploi créé en 2024) pour pallier à la mutation d'un agent,
- 1 contrat de projet Technicien de Rivière - CDD 1 an (emploi créé en 2024),
- 1 technicien digues en remplacement du chef de pôle en disponibilité au 01/01/2024,
- 1 technicien au poste d'opérateur de maintenance des cours d'eau (poste à créer)

Nomination :

- Chargée de mission Zones Humides – nomination Ingénieur territorial
- Adjoint Administratif Territorial stagiaire – Titularisation au 01/07/2025

Renouvellement de contrats :

- Chargé de mission PAPI au 08/09/2025 (poste financé à 80%).
- Technicien rivière au 07/07/2025 (poste financé à 80%).
- Chargé de mission PGRE au 01/12/2025 (poste financé à 70%).

Radiation des cadres :

- 1 mutation coordonnatrice de Gestion et RH au 22/01/2025 poste vacant
- 1 refus de titularisation à l'issue du stage pour insuffisance professionnelle
(Agent d'entretien rivières et patrimoine - Thuir au 20/03/2025 poste supprimé au 20/03/2025)

Le tableau des effectifs sera harmonisé en conséquence et comme suit :

| Poste (missions) | Catégorie | Grade | Poste occupé | |
|---|-----------|---|--|----------------------------|
| | | | Statut (stagiaire, titulaire, contractuel) | Temps de travail (TP en %) |
| Directeur du SMTBV | A | Ingénieur Principal | T | TP |
| Responsable des Finances | A-B | Attaché - Rédacteur | Recrutement en cours | TP |
| Assistante secrétariat général Assemblées | C | Adjoint Administratif ppl 1 ^{ère} classe | T | TP |
| Assistante Comptabilité - RH | C | Adjoint Administratif | Titularisation (07/2025) | TP |
| Coordonnatrice Gestion Comptable / RH | B-C | Rédacteurs - Adjoint Administratif | Poste vacant - Mutation | |
| Assistante finances | C | Adjoint Administratif | Poste vacant - Retraite | |
| Direction service technique | A | Ingénieur Principal | T | TP |
| Chef du pôle opérationnel rive droite | B | Technicien | Recrutement en cours | |
| Surveillant de travaux | C | Agent de maîtrise principal | T | TP |
| Opérateur de maintenance des cours d'eau | C | Agents de maîtrise - Techniciens | Création | TP |
| Agent d'entretien rivières et patrimoine PI | C | Agent de maîtrise principal | T | TP |
| Agent d'entretien rivières et patrimoine PI | C | Agent de maîtrise principal | T | TP |
| Chargé de Mission GEMA | A | Ingénieur | T | TP |
| Chargé de Mission Zones Humides | A | Ingénieur | 05/25 (concours) | TP |
| Chargé de Mission PGRE | B | Technicien | CDI | TP |
| Chargé de Mission PGRE | B | Technicien | CDD | TP |
| Chargé de Mission PAPI | B | Technicien | CDD | TP |
| Technicien Rivière | B | Technicien | CDD | TP |

| Poste (missions) | Catégorie | Grade | Poste occupé | |
|--|-----------|------------|--|----------------------------|
| | | | Statut (stagiaire, titulaire, contractuel) | Temps de travail (TP en %) |
| Contrat de projet – Technicien rivière | B | Technicien | Recrutement en cours | |

Régime indemnitaire : les traitements indiciaires sont appliqués relativement aux indices et montants réglementairement définis. Le régime appliqué aux agents a fait l'objet d'une délibération en date du 8 juillet 2020.

Par ailleurs 3 stagiaires seront accueillis cette année 2025 :

| INTITULE DU STAGE | NOMBRE DE STAGIAIRES | DUREE DU STAGE |
|--|----------------------|----------------|
| Amélioration des outils de gestion des ouvrages hydrauliques | 1 | 5 mois |
| Restauration et Entretien de la Végétation | 1 | 3 mois |
| Stage observation 3 ^{ème} – Prévention inondations | 1 | 1 semaine |

Pour 2025 enveloppe estimée : 6 300 € (gratification+ titres restaurant stages > à 2 mois).

Evolution prévisionnelle sur le personnel en poste

Pour l'année 2025, trois agents sont concernés par un changement d'échelon :

- Un Ingénieur Principal passera de l'échelon à 3 au 15/01/2024
- Un Ingénieur Principal passera de l'échelon 5 au 03/11/2025
- Un Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe passera de l'échelon 9 à l'échelon 10 au 01/07/2025

Cout brut annuel chargé 2025 : 5 511.25 € (3 504.98€ Brut + 2 006.27 € charges)

Nomination :

- Un Ingénieur nommé suite concours : 2^{ème} échelon – 1120 € brut annuel du 05/2025

Charges patronales :

- CNRACL : augmentation part patronale de 31,65 % à 34,65% soit 3 %
- URSSAF : augmentation pas encore connue en mai 2025

Masse salariale

Montant des crédits liés aux charges personnelles au BP 2025 : 865 000 €

| BP | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|--------------|-------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| 012 charges de personnel et frais assimilés | 834 000.00 € | 825 321.00€ | 825 000.00 € | 825 000.00 € | 825 000.00 € | 865 000.00€ | 865 000.00 € |
| 65 autres charges de gestion courante (Elus) | 38 111.92€ | 31 000.00€ | 50 050.00 € | 50 050.00 € | 50 050.00 € | 50 050.00€ | 50 050 € |
| TOTAL | 872 111.92€ | 856 321.00€ | 875 050.00€ | 875 050.00€ | 875 050.00€ | 915 050.00€ | 915 050 € |

A noter, s'ajoute au chapitre 012 :

- La convention Pézilla : 43 344€ (dont personnel 18 000€) payé en fin d'année en une fois
- Les tickets restaurant : 32 000€
- L'agent d'entretien des locaux de Thuir (convention avec la mairie) : 1 000€

L. Projections pluriannuelles d'investissement

Ces projections ne prennent pas en compte les résultats du compte administratif 2024.
 Elles ne prennent pas non plus en compte les reliquats d'investissement des EPCI.
 Par définition il ne s'agit pas du calcul précis ni du budget ni des participations EPCI.
 De la même manière il s'agit de prévisions pour les recettes.
 Néanmoins la PPI matérialise une trajectoire.

Opérations de travaux hydrauliques 2025-2031

| OPERATIONS PI & PAPI | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
|---|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Vannes Torreilles | 857 830,86 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| Digues des Campings CANET | 486 568,00 € | 1 000 000,00 € | - € | - € | - € | - € | - € |
| Courragade (bassin) | 650 892,00 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| Compensations chenal vert (plan gestion 30 ans) | 152 107,00 € | 158 380,00 € | 102 020,00 € | 296 180,00 € | 244 220,00 € | 244 220,00 € | 244 220,00 € |
| Travaux confortement chenal du Cady | 28 800,00 € | 78 480,00 € | 450 264,00 € | 582 456,00 € | - € | - € | - € |
| Travaux aménagement SE Saint Vincent | 12 840,00 € | 46 944,00 € | - € | 282 216,00 € | 342 000,00 € | - € | - € |
| Gourgues et Manadeil (schéma hydraulique) | - € | 80 075,20 € | 123 995,20 € | 568 499,20 € | 2 110 140,00 € | - € | - € |
| D | 2 189 037,86 € | 1 363 879,20 € | 676 279,20 € | 1 729 351,20 € | 2 696 360,00 € | 244 220,00 € | 244 220,00 € |
| R | 226 086,80 € | 563 421,51 € | 778 222,94 € | 752 371,96 € | 1 185 042,71 € | 1 219 829,40 € | 346 147,37 € |
| Autofinancement Travaux PI | 1 962 951,06 € | 800 457,69 € | - 101 943,74 € | 976 979,24 € | 1 511 317,29 € | - 975 609,40 € | - 101 927,37 € |

Opérations d'études, gestion de crise et des ouvrages hydrauliques 2025-2031

| Etudes PI & PAPI | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|------------|
| Outils sensibilisation et communication PAPI | 78 770,00 € | 93 000,00 € | 101 000,00 € | 80 200,00 € | 49 800,00 € | - € | - € |
| PCS et DICRIM (+ exercice gestion crise) | 72 000,00 € | 168 000,00 € | 15 000,00 € | - € | - € | - € | - € |
| Réduction vulnérabilité du bâti existant | 58 000,00 € | 189 000,00 € | 189 000,00 € | 189 000,00 € | 189 000,00 € | - € | - € |
| Système d'endiguement du Boules | 155 346,00 € | 51 727,20 € | - € | - € | - € | - € | - € |
| Etudes systèmes d'endiguement PAPI | 60 000,00 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| Système d'alerte et surveillance (gestion crise) | - € | 18 000,00 € | 367 200,00 € | 286 800,00 € | - € | - € | - € |
| D | 424 116,00 € | 519 727,20 € | 672 200,00 € | 556 000,00 € | 238 800,00 € | - € | - € |
| R | 120 569,01 € | 345 613,45 € | 445 154,33 € | 501 472,00 € | 368 672,00 € | 133 728,00 € | - € |
| Autofinancement Etudes PI et PAPI | 303 546,99 € | 174 113,75 € | 227 045,67 € | 54 528,00 € | - 129 872,00 € | - 133 728,00 € | - € |

Opérations d'études et travaux sur les milieux aquatiques 2025-2031

| OPERATIONS GEMA | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Restauration du lit de la Têt aval Vinça | 1 114 765,18 € | 1 822 298,07 € | 821 582,75 € | 11 055 054,00 € | 10 822 992,00 € | 22 992,00 € | - € |
| Plan de restauration cours d'eau (PPREV) | 200 000,00 € | 160 000,00 € | 100 000,00 € | 80 000,00 € | 80 000,00 € | 80 000,00 € | 100 000,00 € |
| Travaux têt méditerranée (Perpignan > Canet) | 120 000,00 € | 120 000,00 € | 120 000,00 € | 120 000,00 € | 60 000,00 € | 60 000,00 € | 60 000,00 € |
| Plantations et revalorisation foncier | 15 000,00 € | 15 000,00 € | 15 000,00 € | 15 000,00 € | 15 000,00 € | 15 000,00 € | 15 000,00 € |
| Travaux atterrissements et matériaux | 50 000,00 € | 35 000,00 € | - € | 50 000,00 € | - € | - € | - € |
| Etudes et travaux zones humides | 50 000,00 € | 45 000,00 € | 65 000,00 € | - € | 15 000,00 € | - € | - € |
| D | 1 549 765,18 € | 2 197 298,07 € | 1 121 582,75 € | 11 320 054,00 € | 10 992 992,00 € | 177 992,00 € | 175 000,00 € |
| R | 436 240,00 € | 766 169,54 € | 1 712 139,26 € | 3 665 301,68 € | 9 011 309,55 € | 7 953 274,66 € | 1 841 244,73 € |
| Autofinancement Travaux PI | 1 113 525,18 € | 1 431 128,53 € | - 590 556,51 € | 7 654 752,32 € | 1 981 682,45 € | - 7 775 282,66 € | - 1 666 244,73 € |

Opérations d'études et connaissances sur la gestion de la ressource en eau 2025-2031

| ETUDES et outils GEMA et PGRE | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
|---|---------------------|--------------------|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|
| Campagnes de jaugeages (bassin versant) | 15 000,00 € | 25 000,00 € | 25 000,00 € | 25 000,00 € | 25 000,00 € | 25 000,00 € | - € |
| Diagnostiques et dispositifs comptages Eau | 36 000,00 € | 84 000,00 € | - € | - € | - € | - € | - € |
| Bilan et prospective PGRE (plan de gestion) | 90 000,00 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| D | 141 000,00 € | 109 000,00 € | 25 000,00 € | 25 000,00 € | 25 000,00 € | 25 000,00 € | - € |
| R | 29 610,00 € | 91 980,00 € | 58 660,00 € | 17 500,00 € | 17 500,00 € | 17 500,00 € | 12 250,00 € |
| Autofinancement Travaux PI | 111 390,00 € | 17 020,00 € | - 33 660,00 € | 7 500,00 € | 7 500,00 € | 7 500,00 € | - 12 250,00 € |



Opérations de communication, outils, matériels de travaux et équipements divers 2025-2031

| COMMUNICATION et matériels | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
|--|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------|
| Communication et sensibilisation | 15 000,00 € | 10 000,00 € | 15 000,00 € | 10 000,00 € | 15 000,00 € | 15 000,00 € | - € |
| Contrat rivière - matériel postes agents | 45 000,00 € | 15 000,00 € | 10 000,00 € | - € | - € | - € | - € |
| Equipement robot et matériel régie | 25 000,00 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| D | 85 000,00 € | 25 000,00 € | 25 000,00 € | 10 000,00 € | 15 000,00 € | 15 000,00 € | - € |
| R | 31 500,00 € | 13 500,00 € | 18 101,00 € | 6 000,00 € | 9 000,00 € | 9 000,00 € | - € |
| Autofinancement Travaux PI | 53 500,00 € | 11 500,00 € | 6 899,00 € | 4 000,00 € | 6 000,00 € | 6 000,00 € | - € |

Autres opérations de travaux hydrauliques, niveau de protection et classements d'ouvrages

| Autres opérations et travaux hydrauliques | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
|---|------------|--------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|-------------------------|
| Travaux hydrauliques et aménagements | | | | | | | |
| Autofinancement Travaux PI | - € | 41 476,50 € | 87 453,50 € | 496 951,43 € | 1 342 096,06 € | 852 035,64 € | - 1 163 901,56 € |
| Systèmes d'endiguement et niveau | | | | | | | |
| Autofinancement Travaux PI | - € | - € | 38 000,00 € | 48 000,00 € | 20 000,00 € | - 56 000,00 € | - € |

Bouclage du budget primitif 2025 & perspectives

La trajectoire financière du syndicat, conforme aux orientations des années passées, nous permet de dresser un bilan d'activité et des avancées conséquentes satisfaisantes dans plusieurs domaines. La situation financière est également saine car tout a été mis en œuvre pour pouvoir aborder cette année 2025 de la meilleure des manières.

Jusqu' alors, la trésorerie de la collectivité a été utilisée du mieux possible pour à la fois maîtriser, et même diminuer, les contributions des EPCI tout en maintenant un niveau d'investissement satisfaisant mais également pour préparer et pouvoir faire face aux investissements conséquents qui débutent dès cette année 2025, dans le cadre du PAPI 2024-2029. Les opérations de travaux sur la digue de Canet, la Vanne de Torreilles et le bassin de rétention de la Courragade représentent à elles seules près de 1.7 M€ d'autofinancement. Dans les années à venir, d'autres investissements conséquents arrivent (rappelons que l'objet du syndicat répond à de multiples enjeux ; inondation, gestion de l'eau, gestion des rivières) et vont peser sur les finances.

Le contexte économique de ces derniers mois rend difficile une projection sereine en matière d'investissement, de subventions et de rentrée de FCTVA. Au cours de l'année 2024 les tensions sur la disponibilité du fond BARNIER (source importante de financement du PAPI ponctionnée par les inondations dans le Nord de la France) nous ont obligées, pour la première fois de l'histoire du syndicat, à déclarer sans suite un marché public et à repousser plusieurs autres opérations.

Ces dernières semaines, des signaux de relance ont toutefois été reçus : les 3 opérations de travaux qui avaient été gelées en 2024 semblent pouvoir être engagées (Canet, Courragade et vulnérabilité des habitations) grâce à un travail assidu et persévérant avec la DDTM et auprès de monsieur le préfet (signataire du PAPI). Les procédures des marchés publics seront néanmoins construites et pensées pour garantir une exécution telle que prévue en 2025 mais ne seront engagées (comme à l'habitude) qu'à l'obtention des engagements fermes de la part des partenaires financiers.

Il est donc possible que plusieurs DM (décisions modificatives) accompagnent cet exercice budgétaire qui demandera par ailleurs de réguler finement la gestion de trésorerie. Nous entendons les difficultés économiques des EPCI et le contexte nous commande de ne pas impacter les contributions 2025, malgré des besoins en financement de l'ordre 3 M€ pour des projets majeurs et nécessaires.

Ainsi, une ligne de trésorerie ainsi que des besoins ponctuels ou plus structurants en emprunts ne sont pas à écarter dans le courant de cette année 2025 et en 2026. La ligne de mire des PPI à l'horizon 2030 nous oblige à la meilleure gestion possible, mais la question qui va se poser au cours de ces prochains mois et ces prochaines années sera de mesurer la fiabilité des financements publics, de bien qualifier le levier de la taxe GEMAPI (levée par et aux mains des EPCI) tout en répondant aux enjeux du territoire sous garantie des missions confiées et dévolues au SMTBV.